



Assemblée générale

Vingt et unième session extraordinaire

1re séance plénière
Mercredi 30 juin 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le chef de la délégation uruguayenne

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants observent une minute de silence.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-21/3)

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, j'aimerais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-21/3, qui contient une lettre adressée par le Secrétaire général au

Président de l'Assemblée générale, dans laquelle il informe l'Assemblée que 32 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte :

«Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la vingt et unième session 2extraordinaire de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : L'article 28 du Règlement intérieur stipule que l'Assemblée

générale, au début de chaque session, nommera, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres.

Conformément aux précédents, et compte tenu des recommandations de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs devrait se composer des mêmes membres que ceux de la cinquante-troisième session ordinaire, en l'occurrence, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, Fidji, la Jamaïque, le Mali, la Nouvelle-Zélande, le Venezuela et le Zimbabwe.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : À cet égard, j'invite les membres de l'Assemblée à porter leur attention sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 27 mai 1999, dans laquelle il est déclaré que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je prie tous les membres de soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : Le Comité préparatoire recommande que la vingt et unième session extraordinaire se déroule sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session ordinaire, M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire le Président de l'Assemblée générale à sa vingt et unième session extraordinaire par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : Je présente mes sincères félicitations à M. Opertti, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'accompagner le Président à la tribune.

M. Opertti assume la présidence.

Allocution de M. Didier Opertti, Président de l'Assemblée générale à sa vingt et unième session extraordinaire

Le Président (*parle en espagnol*) : Mes premiers mots seront pour remercier les représentants de ma nomination.

Cette session extraordinaire a lieu à un tournant doublement décisif de l'histoire du monde : d'une part, nous sommes au seuil d'un siècle nouveau et d'un nouveau millénaire, et d'autre part, nous nous préparons à recevoir — dans une joie indicible — un enfant dont la naissance marquera le passage de la population mondiale à 6 milliards.

C'est à dessein que je parle de joie; que serait en effet notre monde si l'on ne s'y réjouissait pas de l'arrivée d'un être nouveau, si l'on ne fêtait pas la naissance d'un enfant? Quel qu'il soit, où qu'il naisse, nous lui disons bonne chance, nous félicitons ses parents et nous souhaitons au nouveau-né santé, prospérité et longévité.

Évidemment, au moment où la population mondiale est sur le point d'atteindre les 6 milliards d'habitants, nous avons des raisons de croire que ce nouveau-né pourra être plus chanceux que ses prédécesseurs — celui qui naissait en 1930, quand la population mondiale atteignait les 2 milliards d'habitants, ou encore celui dont la naissance, en 1960, coïncida avec le passage aux 3 milliards d'habitants, ou bien le bébé de 1974, qui a porté ce chiffre à 4 milliards, ou enfin celui né en 1987, quand la population est passée à 5 milliards.

En effet, la mortalité infantile n'a jamais été aussi faible. L'espérance de vie n'a jamais été aussi élevée. Jamais le monde n'a été aussi riche et jamais ses richesses n'ont été aussi largement partagées. Jamais il n'a compté autant de personnes instruites, autant de personnes convenablement nourries et logées. Le taux de scolarisation n'a jamais été aussi élevé, en école primaire comme en secondaire. Or, en dépit de tous ces progrès dont témoignent les statistiques, nous devons faire face à de graves problèmes d'intégration sociale, de marginalisation, dont les facteurs sont culturels, politiques et économiques. Les inégalités semblent augmenter, objectivement aussi bien que subjectivement, et s'accompagnent d'un sentiment généralisé de frustration.

Néanmoins, il reste, nous le savons, d'autres motifs de préoccupation. Nous espérons que ce nouveau-né, qui fera passer la population du monde à 6 milliards, pourra profiter de tous les progrès, de tous les facteurs positifs dont je viens de parler. Rappelons cependant que sur les 2 100 enfants qui vont naître ce matin pendant que je fais ce discours, 1 995 d'entre eux naîtront dans les pays les plus pauvres du monde, selon toute probabilité au sein d'une famille pauvre.

Pour ces enfants, pour leurs parents, les perspectives d'avenir sont bien sombres. Dans l'ensemble des pays en développement, l'espérance de vie est plus faible, la mortalité infantile plus élevée et les revenus plus bas, certes, que dans les pays industrialisés. En même temps, la répartition des revenus est très inégale. Pour les pays les moins avancés, les perspectives sont encore plus sombres.

Nous sommes venus ici aujourd'hui pour travailler vaillamment, sans relâche, à éliminer ou du moins à réduire ces inégalités et à contribuer à l'amélioration de la situation. Et notre préoccupation première est d'assurer le développement économique et social de tous les pays, sur la base de l'égalité et de l'équité entre les sexes, des droits de l'homme et de la justice sociale. Nous savons tous que ce n'est qu'en garantissant des conditions de développement durable et viable, et en veillant à ce que tous puissent raisonnablement profiter du développement, ou en partager les bienfaits, que nous pourrons assurer la paix au siècle prochain, une paix qui nous a échappé au siècle présent.

Pour parvenir au développement, il n'existe pas de voie unique, obligatoire. Instaurer une société plus égalitaire et plus juste ne passe pas par l'adoption d'un modèle unique de normes universelles, mais au contraire, par la prise de conscience qu'il faut une compréhension profonde des valeurs et des croyances des uns et des autres sans perdre de vue les objectifs communs à toute l'humanité. Pour faire face aux problèmes du développement, la première démarche doit être une démarche culturelle — d'ailleurs, les problèmes démographiques ne sauraient être résolus automatiquement, d'un point de vue universel, unique et abstrait. Nous devons au contraire examiner de près le milieu culturel et social des nouveau-nés dans les différentes sociétés auxquelles ils appartiennent de façon à mettre sur pied une stratégie fiable, globale et durable pour atteindre les objectifs fixés. Si l'élaboration des politiques ne s'accompagne pas d'une étude des paramètres de chaque culture, nous ne pourrons pas aborder les grands problèmes à l'échelle mondiale.

Au cours des années 90, l'Assemblée générale de l'ONU s'est résolument engagée dans ce domaine. C'est ainsi qu'elle a convoqué toute une série de conférences mondiales au cours desquelles ces problèmes ont été abordés. Les recommandations de ces conférences offrent conjointement des perspectives de progrès dans un grand nombre de domaines, et tout particulièrement dans celui du développement social. Depuis la tenue de ces conférences, et à partir de celles-ci, les différents pays et la communauté internationale ont travaillé de concert pour réaliser les objectifs fixés.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée pour examiner les progrès accomplis dans un domaine bien précis, celui de la population et du développement. À la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, à laquelle ont assisté 179 États Membres, un Programme d'action à la fois global et exhaustif a été formulé. Il contient une déclaration de principes mais aussi des recommandations concrètes concernant les mesures à prendre.

Le Programme d'action commence par exposer ce principe fondamental : chaque État garde le droit souverain d'appliquer les recommandations du Programme en se conformant à sa législation nationale et aux priorités qu'il s'est fixées en matière de développement, et dans le plein respect des différentes valeurs religieuses, éthiques et culturelles de sa population — qui représentent, au fond, l'essence de l'être humain — et de manière qui soit compatible avec les droits de l'homme universellement consacrés et reconnus.

Les 15 principes du Programme d'action reflètent très clairement le consensus et sont tout autant valables aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a cinq ans, quand ils ont été proclamés par les pays Membres de l'Organisation. Le Programme d'action est lui-même le résultat de délibérations qui se sont tenues non seulement pendant les quelques jours qu'a duré la Conférence internationale sur la population et le développement mais également pendant les mois et les années qui l'ont précédée. Il reflète les positions mûrement réfléchies de l'ensemble des États Membres qui ont participé au processus. Le Programme d'action a été largement cité au cours des délibérations qui ont débouché sur cette session extraordinaire et est à la base même de ce processus. Je suis convaincu qu'il conservera toute sa valeur au cours des prochaines années.

Cette conférence a été elle-même l'aboutissement d'un long processus d'activités et de discussions entamé il y a

environ 25 ans à la Conférence mondiale sur la population de Bucarest. Ses origines sont encore plus anciennes et remontent à la création même de l'Organisation des Nations Unies, quand ont été mises en place la Commission de la population et la Division de la population des Nations Unies dont la fonction était d'appuyer les travaux de la Commission. Les programmes d'action datent du tout début des activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en 1969.

J'évoque tous ces faits dans le but de souligner que les activités en matière de population sont profondément enracinées dans le système des Nations Unies. Au cours des 25 dernières années, grâce à un processus approfondi de dialogue et de discussion et à la mise en oeuvre de programmes d'action et de coopération internationale en matière de population, les questions relatives à la population ont été inscrites à l'ordre du jour de tous les débats mondiaux sur le développement économique et social et ont été intégrées à toutes les réflexions, ainsi qu'à la planification politique de tous les pays. Les mesures adoptées en matière de population et de développement ont contribué à l'amélioration de la vie des populations et ont fait progresser non seulement les individus mais également les familles, les communautés et les nations. Tout cela est bien entendu relatif.

À cette fin, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a fixé des objectifs à atteindre dans un délai de 5, 10 et 20 ans, dans les principaux domaines relatifs à la population et au développement, à savoir : la santé en matière de reproduction; la mortalité maternelle et infantile; l'espérance de vie; l'éducation, et en particulier l'accès inégal à l'éducation selon le sexe; et, ce qui est encore plus important, les ressources ou l'allocation des ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Les Membres ont décidé d'examiner au cours de cette session extraordinaire les progrès accomplis vers ces objectifs et dans l'application des autres recommandations contenues dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Notre objectif commun est donc d'avancer progressivement sur la voie que nous nous sommes tracée à cette conférence. Nous avons accumulé des années d'expérience qui sauront être mises à profit au cours des prochains jours.

Depuis 1994, les pays ont réalisé des progrès considérables vers les objectifs convenus. Certaines politiques ont été revues et corrigées et de nouvelles ont été mises en place. Les cadres juridiques ont été adaptés. On montre

davantage d'enthousiasme pour appliquer les normes constitutionnelles, juridiques et administratives de protection, en particulier dans le domaine de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Les différents services ont été réorganisés. Les relations existant entre les gouvernements et la société civile — qui est au coeur même de ces problèmes — se sont enrichies et de nouvelles relations ont vu le jour. Bien entendu, il y a eu également une redistribution des ressources et d'autres ressources ont été générées.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater qu'un consensus s'est formé autour du Programme d'action. Il est débattu, bien entendu, de la meilleure façon de procéder tout en préservant ses valeurs et ses principes. L'Assemblée contribuera sans aucun doute à faire progresser ce débat.

J'engage donc tous les pays à réévaluer le montant des ressources qu'ils consacrent à ce domaine, ainsi que celui des ressources qu'ils sont en mesure de fournir pour l'application des accords internationaux qui vont être conclus. L'enfant dont la naissance fera passer la population mondiale à 6 milliards de personnes mérite ce que la famille humaine — surtout humaine — moderne a de mieux à lui offrir.

Je souhaite à tous les participants la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et le plus grand succès à nos travaux afin que nous obtenions des résultats concrets au cours des délibérations de ces prochains jours.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : La Conférence du Caire — la Conférence internationale sur la population et le développement — dont nous célébrons aujourd'hui le cinquième anniversaire n'était pas un événement isolé. Elle faisait partie intégrante de la série de grandes conférences organisées par les Nations Unies tout au long des années 90. Je suis persuadé que je n'ai pas besoin de vous rappeler les thèmes de ces conférences : environnement mondial, droits de l'homme, population, développement social, femmes et établissements humains. Il s'agissait là de questions distinctes, mais qui avaient toutes des liens les unes avec les autres et un objectif central commun : le développement, celui des nations et celui des populations.

Toutes ces conférences visaient à parvenir à l'objectif fixé grâce à des efforts organisés, bien que volontaires : des efforts collectifs à l'échelle de la planète, des efforts menés par des États souverains et par une société civile oeuvrant de concert, des efforts guidés par une approche commune

fondée sur des valeurs et principes universels que tous pouvaient adopter.

La Conférence du Caire n'a donc pas été seulement une conférence sur la population, mais plutôt une conférence sur la population et le développement s'inscrivant dans un processus qui a vu le jour il y a 25 ans au moins et qui nous a permis de comprendre que les espoirs de développement socioéconomique d'une société, quelle qu'elle soit, sont intimement liés à sa démographie. Tous les États savent maintenant que s'ils veulent assurer à leurs citoyens des services de santé et d'éducation appropriés, ils doivent incorporer des politiques démographiques dans leur stratégie de développement.

De nombreux travaux de recherche ont prouvé que la croissance économique et le développement ont des effets non négligeables sur la fécondité, la taille des familles, la pyramide des âges et la structure des mouvements migratoires. Il n'est toutefois guère besoin d'entreprendre des recherches pour savoir que les conditions de vie au niveau local — famille et village — se reflètent dans le niveau de vie national. En d'autres termes, l'interdépendance de la démographie et du développement est constante. Cela semble absolument évident aujourd'hui, mais, jusqu'à la Conférence du Caire, le monde n'avait pas encore bien compris ce concept.

Depuis, il le comprend, tout comme il comprend qu'il nous faut stabiliser la population de la planète. Les pressions qui s'exercent sur notre environnement ne pourront tout simplement pas se poursuivre indéfiniment. Les modes de consommation constituent une forme de pression, la taille de la population mondiale en est une autre et sa répartition une troisième.

C'est là la dimension mondiale du problème, mais celui-ci a également une dimension personnelle. Chaque être humain aspire à la santé, à la sécurité et à la dignité qui sont l'essence même des droits de l'homme, et nous comprenons maintenant que la santé en matière de sexualité et de reproduction fait partie intégrante de ces droits.

Ne reconnaissons-nous pas tous comme universelle la souffrance de l'individu qui perd sa femme ou sa mère en couches parce qu'elle n'a pu bénéficier de soins adéquats? Celle de l'adolescente dont l'horizon se bouche parce qu'elle tombe enceinte et abandonne ses études? De la femme qui doit continuer à avoir des enfants, bien qu'elle sache que sa santé est en danger? De la réfugiée qui a été violée, mais a trop peur ou trop honte pour demander de l'aide?

Une meilleure compréhension de ces questions a permis de changer la vie quotidienne de millions de personnes. Leurs choix sont maintenant plus nombreux et elles sont à même de prendre des décisions essentielles influant sur leur propre existence. Laissez-moi vous donner quelques exemples de la façon dont les choses ont évolué depuis la première Conférence sur la population, il y a 25 ans. À l'époque, les femmes des pays en développement avaient en moyenne cinq enfants chacune; aujourd'hui, elles en ont moins de trois. À l'époque, 30 % des couples utilisaient la planification familiale; aujourd'hui, 60 % l'utilisent, et la vaste majorité des gouvernements la soutiennent. À l'époque, sur 1 000 enfants nés vivants, 140 mouraient pendant l'enfance; maintenant, ce chiffre est tombé à 80. À l'époque, l'espérance de vie moyenne était de 59 ans; elle est aujourd'hui passée à 66. Et, dans de nombreux pays, moins de femmes meurent en couches, même s'il est difficile d'obtenir des statistiques fiables sur la question et s'il s'agit très certainement là d'un domaine où il reste encore beaucoup à faire.

Depuis lors, au niveau mondial, le taux d'accroissement de la population a diminué de façon spectaculaire, tombant de 2 à 1,3 % par an. Dans 25 ans, il devrait être descendu à 0,8 %.

Chaque année 78 millions d'individus viennent encore grossir la population de la planète, mais ce chiffre devrait également diminuer lentement, dans un premier temps, puis très rapidement au cours de la deuxième décennie du siècle.

Il s'agit là de bonnes nouvelles et chaque nation peut s'en féliciter. L'action des États s'est inspirée de principes internationalement reconnus et des valeurs et priorités nationales. La plupart des pays sont parvenus à une croissance démographique moins rapide et plus équilibrée, non pas en ayant recours à des moyens de coercition mais en renforçant les libertés individuelles.

Nous pouvons tous nous féliciter d'avoir atteint cet objectif grâce au consensus international et à la coopération entre les pays sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il nous faut également reconnaître que le mérite n'en revient pas aux seuls États. Les organisations non gouvernementales et autres entités de la société civile ont apporté une contribution importante. Elles ont propagé des idées, se sont employées à infléchir les politiques et ont mobilisé les populations en faveur des initiatives nationales.

Avons-nous donc fait tout ce que recommandait la Conférence du Caire? Non, mes amis. Il reste encore beaucoup à faire. Dans de trop nombreux pays, les filles

n'ont pas les mêmes possibilités que les garçons en matière d'éducation. Trop de femmes sont victimes de sévices sexuels, en particulier en période de conflit. Trop de femmes tombent encore enceintes alors qu'elles ne le veulent pas et subissent des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions. Trop d'entre elles sont encore victimes de mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables. Trop d'hommes continuent d'ignorer leurs responsabilités vis-à-vis de leur famille et en matière de reproduction ou d'y rester indifférents.

Trop de personnes sont encore exposées aux maladies sexuellement transmissibles; trop de pays sont ravagés par le sida; les habitants des pays en développement meurent encore trop jeunes — comme par exemple dans les anciens pays communistes, où l'espérance de vie a parfois même diminué — etc.

L'enjeu pourrait difficilement être plus important. S'il nous était possible de mettre en oeuvre la totalité du Programme du Caire, nous serions à même de modifier radicalement la situation en matière de droits de l'homme, de faire naître l'espoir de la prospérité et d'utiliser les ressources naturelles de manière viable.

Il nous faut appliquer ce programme, mais nous ne pouvons le faire sans ressources financières. Au Caire, il a été unanimement reconnu que de nouvelles ressources financières devaient être mobilisées au sein des pays en développement, mais également auprès de la communauté internationale. Depuis lors, les pays en développement ont fait leur part, mais ils sont encore cruellement limités au niveau de ce qu'ils peuvent réaliser sans aide extérieure. Trop souvent, il faut l'admettre, ils sont également limités par leurs propres décisions d'utiliser les ressources disponibles pour acheter des armes, par les conséquences des conflits ou par des gouvernements corrompus ou incompétents.

Mais trop souvent aussi, ils doivent donner la priorité au service de la dette ou à des mesures d'austérité budgétaire draconiennes imposées au nom de l'ajustement structurel. Dans tous les cas, ce sont les populations qui souffrent. Elles devraient pouvoir bénéficier de davantage de sympathie de la part des pays plus favorisés et être mieux traitées.

Je sais qu'il est plus facile de parler que d'agir. Même les pays riches comptent de nombreux pauvres et leurs gouvernements doivent faire face aux pressions concurrentes qui s'exercent sur les ressources dont ils disposent. Peu de choses peuvent toutefois s'avérer plus importantes que

d'aider la population mondiale à contrôler sa croissance en lui permettant de prospérer et de disposer de choix plus vastes.

Nous pouvons y arriver. Grâce au Caire, nous savons comment y arriver. Il nous faut réaffirmer ici les engagements que nous avons pris au Caire. Au cours des prochains jours, des propositions concrètes seront présentées à l'Assemblée. Elles sont le fruit de cinq années d'expérience et se fondent sur les principes convenus dans le Programme du Caire.

Cette session extraordinaire nous donne une chance unique de relever ce qui est sans aucun doute l'un des principaux défis, et peut-être le principal défi du siècle à venir. Vous êtes réunis au bon endroit — l'Organisation des Nations Unies est le seul forum à vocation véritablement mondiale. Le Secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour la population sont là pour vous aider. Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations. Je vous souhaite à tous de réussir au cours des cinq prochaines années à mettre en oeuvre le Programme du Caire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Rapport de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-21/2 et Add.1 et 2)

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Président de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury, du Bangladesh.

M. Chowdhury (Bangladesh), Président de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de prendre la parole pour présenter le rapport de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, figurant aux documents officiels de la présente session, documents A/S-21/2 et Add.1 et Add.2.

La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de cette session extraordinaire, a tenu la première partie de sa session du 24 mars au 1er avril 1999. Des consultations officieuses ont eu lieu ultérieurement du 6 au 8 mai. Le comité préparatoire a repris sa session du 24 au 29 juin pour finaliser ses travaux.

Les travaux du comité préparatoire ont été ouverts à tous afin de permettre la pleine participation de tous les États et observateurs. Un certain nombre d'organes des Nations Unies, d'institutions spécialisées, d'organisations intergouvernementales représentées par des observateurs, et beaucoup d'organisations non gouvernementales ont pris part à ces sessions.

Le comité préparatoire a consacré la plus grande partie de son temps à la négociation du principal document de fond sur la base d'un document de travail présenté par le Président contenant les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Au cours des longues négociations lors des sessions du comité préparatoire ainsi que durant les séances informelles du mois de mai, nos délibérations ont été très fructueuses mais aussi difficiles et très éprouvantes, les progrès marquant parfois le pas. Mais les efforts sincères et le ferme engagement des délégations à travailler ensemble en vue d'un consensus nous ont aidés à vaincre nombre de difficultés d'apparence insurmontable.

En fin de compte, les résultats ont été très positifs. Des progrès substantiels ont été réalisés, comme cela est reflété dans nos documents. Nous avons pu obtenir un consensus sur une grande partie du texte, y compris sur les sections concernant des questions vitales, telles que l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes, la nécessité d'une sexospécificité, la santé en matière de reproduction, la mortalité maternelle et la morbidité, les problèmes du VIH/sida, le partenariat en matière de ressources et la coopération, ainsi que les questions macroéconomiques. En dépit de tous nos efforts, certains paragraphes du document principal demeurent en suspens. Nous y travaillons et cela se poursuivra au sein du Comité plénier de cette session. Il convient de noter que les paragraphes 53 et 55 du document A/S-21/2/Add.2 ont fait l'objet d'un accord vu que le document a été accepté la nuit dernière par le comité préparatoire.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement est un texte extrême-

ment équilibré. Il a marqué une étape cruciale dans notre approche face aux questions de population et de développement. Il a inspiré les politiques et programmes en matière de population au cours des cinq dernières années et continuera de même durant de nombreuses années.

Les thèmes figurant dans le document ont suscité un profond engagement de la part des délégations. La participation a été très importante. Ceci a conduit à un débat de fond enrichissant sur tous les aspects possibles des questions. Je suis heureux de dire que nous avons non seulement examiné l'application du Programme d'action du Caire, mais également enrichi la compréhension et renforcé le consensus grâce à un processus d'engagement durable et constructif. Nous devrions être fiers des progrès réalisés sur les aspects majeurs du document.

J'ai également mentionné que la réalisation d'un accord a été le plus souvent difficile. J'ai été beaucoup aidé par le Bureau qui a travaillé avec des délégations importantes pour aboutir à un texte acceptable pour tous. Je remercie chaleureusement mes collègues du Brésil, du Canada, de la Finlande, du Ghana, de la Jamaïque, du Japon, de la Roumanie et de l'Ouganda qui ont travaillé avec moi au sein du Bureau.

La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, Mme Nafis Sadik, a beaucoup contribué à nos délibérations. Son excellente équipe nous a été d'un grand secours. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au personnel du Secrétariat qui a travaillé inlassablement pour faciliter le processus à bien des égards.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale de sa déclaration. L'Assemblée générale lui est reconnaissante, ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part aux travaux du comité préparatoire, des efforts déployés pour donner un bon départ à cette session extraordinaire.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session

Projet de décision II (A/S-21/2)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite les Membres à se pencher sur le projet de décision II recommandé par le comité préparatoire au paragraphe 35 de son rapport, figurant dans le document A/S-21/2.

Le projet de décision II est intitulé «Organisation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision II?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale sur les recommandations du comité préparatoire, les modalités suivantes s'appliqueront à la vingt et unième session extraordinaire.

Les Vice-Présidents de la cinquante-troisième session ordinaire, qui exerceront les mêmes fonctions à la vingt et unième session extraordinaire, sont les représentants des États Membres ci-après : Allemagne, Brunéi Darussalam, Cameroun, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Lesotho, Libéria, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Ouganda, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Suriname, Turkménistan et Yémen.

En l'absence d'objection, je considérerai que les représentants de ces États sont élus Vice-Présidents de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Pour ce qui est des Présidents des grandes commissions de la vingt et unième session extraordinaire, les Présidents des grandes commissions de la cinquante-troisième session ordinaire assureront les mêmes fonctions à la session extraordinaire.

Les Présidents des grandes commissions à la cinquante-troisième session ordinaire sont les suivants : le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Pablo Macedo (Mexique); le Président de la Deuxième Commission, M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran); le Président de la Troisième Commission, M. Ali Hachani (Tunisie); le Président de la Cinquième Commission, M. Movses Abelian (Arménie); et le Président de la Sixième Commission, M. Jargalsaikhany Enkhsaikhan (Mongolie).

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide d'élire ces représentants Présidents des grandes commissions à la vingt et unième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne la Première Commission, Mme Akmaral Arystanbekova, du Kazakhstan, Vice-Présidente de la Première Commission, exercera, en l'absence de son président, les fonctions de Présidente par intérim de la Commission pour la durée de la session extraordinaire. En adoptant les recommandations du comité préparatoire, l'Assemblée a créé un comité ad hoc plénier, qui sera appelé Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire.

Conformément aux recommandations du comité préparatoire que vient d'adopter l'Assemblée générale, le Président du Comité ad hoc plénier sera un membre à part entière du Bureau de la vingt et unième session extraordinaire.

Pour ce qui est de l'élection du Président du Comité ad hoc plénier, le comité préparatoire recommande que son Président, M. Anwarul Karim Chowdhury du Bangladesh, exerce les mêmes fonctions au sein du Comité ad hoc plénier.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite l'élire par acclamation Président du Comité ad hoc plénier à sa vingt et unième session extraordinaire?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée et en mon nom propre, je félicite S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury et je lui adresse tous mes vœux de succès dans l'exécution des tâches difficiles et importantes qu'il vient d'assumer.

Le Bureau de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale est à présent entièrement constitué.

Nous passons maintenant à la question de la participation aux travaux de la session extraordinaire des orateurs autres que ceux représentant des États Membres.

Conformément à la décision que vient de prendre l'Assemblée générale, les observateurs pourront faire des déclarations dans le cadre du débat général.

Les États membres des institutions spécialisées des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : les Îles Cook, le Saint-Siège, Kiribati, Nauru, Nioué, la Suisse, Tonga et Tuvalu pourront

participer aux travaux de la vingt et unième session extraordinaire en qualité d'observateurs.

Les membres associés des commissions régionales, à savoir les Samoa américaines, Anguilla, Aruba, les îles Vierges britanniques, les Îles Cook, la Polynésie française, Guam, Hong Kong (Chine), Macao, Montserrat, les Antilles néerlandaises, la Nouvelle-Calédonie, Nioué, le Commonwealth des îles Mariannes septentrionales, Porto Rico et les îles Vierges américaines pourront participer à la session extraordinaire en qualité d'observateurs, tout comme ils ont participé à la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994.

Les représentants d'autres entités du système des Nations Unies pourront faire des déclarations au Comité ad hoc plénier.

Comme nous manquons de temps, les représentants des organisations non gouvernementales pourront faire des déclarations au Comité ad hoc plénier.

Conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée générale, il y aura neuf séances plénières au cours des trois prochains jours à raison de trois séances par jour : de 10 heures à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 19 heures à 21 heures. Étant donné le grand nombre de représentants déjà inscrits sur la liste des orateurs pour le débat de la plénière, j'informe les membres que j'ai l'intention de commencer les séances plénières ponctuellement à 10 heures, 15 heures et 19 heures précises. À cet égard, je tiens à assurer l'Assemblée que j'occuperai ponctuellement la présidence à l'heure prévue. J'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort particulier pour coopérer à cet égard.

En ce qui concerne la longueur des déclarations au cours du débat de la plénière, je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée, les déclarations ne doivent pas dépasser sept minutes. Dans le cadre de cette limite, un système de témoins lumineux a été installé à la tribune de l'orateur, qui fonctionne de la façon suivante : une lumière verte s'allumera au début de la déclaration de l'orateur, une lumière orange s'allumera trente secondes avant la fin du délai des sept minutes, et une lumière rouge s'allumera une fois que le délai de sept minutes se sera écoulé. Je lance un appel aux participants au débat en séance plénière pour qu'ils coopèrent avec nous en limitant leur déclaration à sept minutes afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs pour une séance donnée puissent être entendus au cours de celle-ci.

J'aimerais à présent attirer l'attention des représentants sur une question portant sur la participation de la Palestine en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale. Les Membres de l'Assemblée se souviendront de la résolution 52/250 de l'Assemblée générale, en date du 7 juillet 1998, et de son annexe ainsi que d'une note du Secrétaire général figurant dans le document A/52/1002 qui indique comment le Secrétaire général interprète l'application des modalités figurant en annexe à la résolution. J'aimerais tout particulièrement signaler le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 52/250 qui se lit comme suit :

«Le droit de faire des interventions, une explication liminaire ou le rappel des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale n'étant faits - qu'une seule fois par le Président de l'Assemblée générale au début de chaque session de l'Assemblée.»

Par conséquent, au cours de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'observateur de la Palestine participera aux travaux de l'Assemblée conformément à la résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988 et à la résolution 52/250 du 7 juillet 1998, sans qu'il ne soit à nouveau nécessaire de fournir des explications préalables avant toute intervention de la Palestine au cours de cette session extraordinaire.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en espagnol*) : L'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure dans le document A/S-21/2. Le comité préparatoire en recommande l'adoption en tant que projet de décision I au paragraphe 35 de son rapport. En vue d'accélérer nos travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer par conséquent que l'Assemblée générale souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-21/2?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : S'agissant de la répartition des questions, nous recommandons que bien que toutes les questions soient renvoyées à la plénière, le point 8 de l'ordre du jour intitulé «Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement» soit également renvoyé au Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire pour examen, étant entendu que le débat sur cette question aura lieu en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le Comité ad hoc plénier va examiner les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont le texte se trouve au document A/S-21/2, Add.2.

Point 8 de l'ordre du jour

Examen et évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale entendra en premier lieu une déclaration de S. E. M. Alberto Fujimori, Président de la République du Pérou.

Le Président Fujimori (*parle en espagnol*) : Comme jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité, les questions de population et de développement sont intimement liées. Ce lien est d'une importance capitale pour tous les pays en développement et prend des proportions dramatiques pour les plus pauvres d'entre eux. C'est pourquoi en tant que chef d'État j'ai assisté à la Conférence sur les femmes, à Beijing. Bien que je m'y sois trouvé en excellente compagnie, cela m'a paru insolite d'être le seul président homme à Beijing.

Il ne fait pas de doute que le fossé entre pays pauvres et pays riches n'a cessé de se creuser en dépit de la logique qui nous fait tous croire à une croissance généralisée. Nous ne remettons pas en question la base de la mondialisation, pas plus que ses postulats économiques, mais il est prudent de mettre en garde contre les graves conséquences que peut entraîner l'absence de résultats sociaux étant donné les

conditions critiques dans lesquelles vit une grande partie des peuples de la Terre.

C'est ainsi que dans le monde non développé, s'alimente le cercle vicieux pauvreté-enfant non désiré-pauvreté. Nous devons absolument rompre ce cercle vicieux, en ayant recours à des politiques économiques réalistes, qui se fondent sur des bases macroéconomiques assurant la stabilité nécessaire à un développement national durable, et, parallèlement, sur des politiques démographiques rationnelles; rationnelles en ce qu'elles font appel à la raison et au libre-choix des citoyens, sans que l'État ne tente en aucune manière d'imposer de méthodes coercitives.

On ne peut tout faire en même temps, ni au rythme que l'on voudrait. Par conséquent, la logique veut que l'on choisisse d'utiliser les rares ressources de façon adéquate et productive afin d'atteindre le plus grand nombre d'objectifs nationaux. On pourra ainsi entrer dans l'engrenage moral prospérité — famille responsable — prospérité.

Dans les pays en développement, les services de base tels que la santé, l'éducation et la sécurité demeurent, malheureusement, rares et insuffisants. Tant que les États ne sont pas en mesure, de façon réaliste, d'inverser cette situation et d'offrir des services de base plus importants et de meilleure qualité, nous devons donner aux couples les informations leur permettant de décider librement du nombre d'enfants dans leur famille, en fonction de leurs moyens, afin d'être des parents responsables.

S'ils ne sont pas informés, les couples ont des enfants non désirés, aux besoins desquels ils ne peuvent subvenir, c'est à dire, qu'ils ne peuvent ni nourrir ni éduquer convenablement. Ces enfants deviendront des adolescents sans avenir et, que l'on me pardonne la dureté de mes paroles, victimes de fléaux sociaux tels que la prostitution et la délinquance.

Je voudrais à présent parler du Pérou. Bien que notre pays ait une politique nationale clairement établie en matière de population depuis 1995, c'est à partir de la Conférence internationale du Caire que nous avons renforcé notre capacité institutionnelle et augmenté le nombre de bénéficiaires et la qualité des soins en matière de santé de la reproduction et de santé de la famille.

En ce qui concerne les objectifs en matière de santé de la reproduction, notre pays a considérablement augmenté le nombre de bénéficiaires depuis 1993, en fournissant des soins à un nombre sans cesse croissant d'individus. En 1993, le nombre de couples ayant opté pour une méthode

contraceptive était de 340 000. Trois ans plus tard, après que le programme de santé de la reproduction ait été lancé, on est parvenu à ce que le nombre de couples qui adoptent des méthodes modernes passe à 610 000, et quatre ans plus tard, en 1999, près d'un million de couples ont eu accès à ce programme. Cela signifie que nous avons pratiquement triplé le nombre de bénéficiaires desdits services en six ans à peine.

Je me pose la question suivante : s'il existe un nombre aussi élevé de couples qui sollicitent tout d'abord l'information de l'État, et ensuite son aide, cet État doit-il se tenir en marge de la grande majorité des citoyens pour éviter les critiques et les attaques? En toute logique, la réponse est non, parce qu'il a le devoir de répondre à leur demande. Et non une fois encore, quand on sait qu'au vu et au su de ceux-là mêmes qui critiquent, des femmes de milieux moyens et aisés peuvent, elles, accéder à l'information et aux services que l'on prétend refuser aux femmes de milieux populaires.

Le taux global de fécondité diminue depuis plusieurs années à mesure qu'augmente l'accès des femmes à un niveau d'éducation plus élevé. Il y a 30 ans, au Pérou, le taux global de fécondité était de six enfants par femme; il y a cinq ans, il était de 3,4 et aujourd'hui, il est tombé à 3,0. Ces indicateurs sont étroitement liés à d'autres indicateurs du développement, tels que celui de la mortalité infantile qui se trouve fortement en baisse, et celui de la croissance démographique qui, de 2,8 % par an dans les années 70, est passé à 2,1 % au début des années 90, pour tomber à 1,8 % actuellement.

L'objectif fondamental du Programme est de mettre l'information et les méthodes les plus adéquates à la portée de la population pour lui permettre d'atteindre son idéal en matière de reproduction. Au Pérou, 64 % des femmes mariées ou cohabitantes ne veulent plus d'enfants et 23 % désirent espacer les naissances. Je le répète : pourquoi leur refuser l'accès à l'information si elles la souhaitent? Le nombre élevé d'avortements provoqués, interdits dans mon pays, mais pourtant pratiqués, montre que la demande d'information n'est pas satisfaite. Selon des estimations prudentes, ce nombre s'élèverait à 250 000 cas par année, ce qui, comparé aux 610 000 naissances, est considérable. Nombre de ces cas connaissent de graves complications et finissent malheureusement par le décès de la femme, suite, bien entendu, à une grossesse non désirée. On retrouve très certainement cette situation dans les pays du monde en développement.

Les taux de mortalité maternelle au Pérou sont les plus élevés de l'hémisphère et les moyens contraceptifs, qu'ils soient naturels ou artificiels, sont donc devenus très importants dans la prévention de la mortalité maternelle dans notre pays. À l'évidence, le Programme a donné des résultats, malgré ses détracteurs, et on aurait avancé davantage s'ils n'avaient pas dressé tant d'obstacles. Parce que non seulement nous avons dû livrer bataille contre les coutumes enracinées et les sermons de certains milieux conservateurs, mais en plus, bien que cela paraisse difficile à croire, certaines organisations non gouvernementales, qui n'ont probablement pas obtenu les fonds qu'elles espéraient, se sont ralliées à la campagne de certains médias de communication et de certains milieux politiques qui, trahissant leurs principes, se sont opposés aux programmes de santé en matière de reproduction.

Des cas isolés de contraception chirurgicale volontaire, que nous déplorons, et qui ne se sont pas reproduits, ont été dramatisés et on a commencé à parler de stérilisation massive au Pérou et à soulever un tollé dans le but de nuire politiquement au Gouvernement et de faire croire au monde entier que ce dernier élimine les pauvres et les Indiens. Certains congressistes américains sont même venus renforcer la campagne de leur présence. Les pourcentages de morbidité et de mortalité dans le cadre de ce programme péruvien de contraception chirurgicale volontaire s'inscrivent dans les normes internationales. Je ne sais donc comment qualifier cette campagne. Je ne trouve pas le mot approprié.

De toute façon, les résultats obtenus ont eu d'autres conséquences positives sur le plan social. Parmi celles-ci, l'intérêt que porte l'État à l'égalité entre les sexes et aux politiques de promotion de la condition de la femme. Au cours des dernières années, cet intérêt pour l'égalité entre les sexes s'est renforcé dans les plus hautes sphères des autorités de divers pays du monde, ce qui a permis de renforcer un processus visant à éliminer les inégalités existant entre hommes et femmes, en améliorant l'accès de ces dernières à l'éducation, à l'activité économique et au marché du travail, à la participation politique et à de meilleurs soins de santé. En ce sens, la diminution du taux d'analphabétisme, principalement parmi la population féminine, doit être un de nos objectifs primordiaux.

Mais c'est sans aucun doute dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et contre la violence familiale que l'État et les organisations de femmes et des droits de l'homme doivent continuer de livrer bataille avec ardeur. Il faut aborder ce problème de santé et de sécurité des citoyens de façon adéquate et le prévenir. L'ensemble

des mesures adoptées au niveau mondial, y compris la formation de réseaux sociaux et de groupes de travail largement représentatifs, constituent les éléments pertinents de la réaction de la société contre toute forme de violence à l'encontre de la femme et de la famille.

Le concept à la mode aujourd'hui est celui de la mondialisation, mais, curieusement, il ne semble pas s'appliquer aux droits mêmes de la femme, comme si celle-ci devait vivre en marge de l'histoire. Par ailleurs, les adolescents constituent, dans chaque pays, un groupe important de la population, qui a de plus en plus besoin d'information et d'éducation en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la reproduction.

On atteindra de très bons résultats dans ce domaine grâce à des mesures d'éducation et de prévention des grossesses non désirées, des maladies sexuellement transmissibles telles que le sida, et des comportements à risque, tels que la violence et la toxicomanie. L'État doit également garantir aux adolescents l'accès à des services de qualité en matière de santé de la reproduction qui offrent des mesures de prévention des grossesses non désirées, en tant que droit consacré dans tout programme d'action de par le monde. Je suis convaincu que ce n'est qu'au moyen d'une éducation valable et qui touche toute la société dans son ensemble que nous pourrons obtenir de la population des réponses positives et qu'elle devienne un véritable agent du changement sur la voie du développement.

Le Pérou reconnaît que les principes du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire constituent la base de la politique démographique au niveau international à partir desquels chaque pays a le droit de décider de leur application en fonction de sa législation nationale et de ses priorités en matière de développement. Des politiques démographiques et de développement qui sont à la fois compatibles entre elles et efficaces auront divers résultats, allant d'une amélioration des niveaux de vie jusqu'à l'élimination progressive de la menace qui pèse sur la dignité de certains peuples.

On ne peut pas confiner la femme aux seules limites de sa belle fonction procréatrice. Les femmes ont le droit de se développer parallèlement et de façon intégrale et de contribuer ainsi au développement national. Je réaffirme donc qu'il faut impérativement sortir du cercle vicieux pauvreté-enfants non désirés-pauvreté, grâce au courage, à la détermination, et à la raison, pour entrer dans l'engrenage moral prospérité-famille responsable-prospérité. Je crois que c'est ainsi que nous pourrons apercevoir les premières

lueurs qui annonceront la fin de la discrimination de la femme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Pérou de sa déclaration.

J'ai l'honneur de donner la parole à S. E. M. Gustavo Bell Lemus, Vice-Président de la République de Colombie.

M. Bell Lemus (Colombie) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur et un privilège, en tant que Vice-Président de la Colombie, de prendre la parole à l'occasion de cette session historique de l'Assemblée générale. C'est une occasion importante pour donner un nouvel élan aux efforts que déploie la communauté internationale dans le domaine de la population et du développement, domaine vital pour l'humanité.

En 1994, à la Conférence du Caire, nous avons pris l'engagement de mettre en oeuvre un programme d'action ambitieux, visant à relever les défis que pose la croissance démographique mondiale et à orienter cette croissance en fonction des besoins qu'ont nos pays en matière de développement économique et social.

Aujourd'hui, cinq ans plus tard, nous pouvons nous féliciter des progrès réalisés et aussi reconnaître qu'il reste encore un long chemin à parcourir. Les principes universels et les valeurs éthiques qui ont inspiré la Conférence du Caire nous ont guidés dans nos actions et nous ont encouragés à affronter ces défis. Mais nous avons besoin d'un nouvel élan politique, d'un engagement profond, pour que les nobles idéaux que nous partageons tous puissent se traduire en résultats concrets et en conditions de vie meilleures pour de larges secteurs de la population mondiale.

Le Gouvernement colombien est engagé dans un grand effort de transformation sociale. Notre plan national de développement, «Changer pour construire la paix», qui se fonde sur cette perspective de développement, a pour principal objectif d'instaurer une paix durable et solide fondée sur la justice sociale. Dans le cadre de ce plan, les politiques démographiques occupent une place prioritaire. La Colombie a accompli des progrès importants en matière de stabilisation de la population. Au cours des dernières décennies, nous avons réussi à réduire sensiblement la croissance démographique. La baisse du taux de fécondité, l'amélioration des services de santé et la prévention des maladies ont permis d'accroître l'espérance de vie. La mortalité infantile est notoirement inférieure à la moyenne mondiale.

Des facteurs tels que la fourniture de services de santé en matière de reproduction, la collaboration active entre gouvernement et organisations non gouvernementales, le rôle de la femme dans la société, la défense de l'égalité et de l'équité entre les sexes, le respect des droits en matière sexuelle et de reproduction et un plus grand accès à l'éducation et à l'information ont joué un rôle décisif dans cette évolution.

La Constitution nationale colombienne énonce des dispositions claires concernant les droits en matière de reproduction et les lois adoptées par notre Parlement relatives à la sécurité sociale se fondent d'ailleurs sur ces concepts. Le plan national de développement, pour sa part, envisage des mesures concrètes de renforcement des programmes de santé en matière de sexualité et de reproduction, tenant clairement compte des sexospécificités. Toutes les normes et décisions politiques en la matière ont été adoptées en Colombie dans les paramètres fixés à la Conférence du Caire.

Aujourd'hui, la Colombie est le troisième pays d'Amérique latine et des Caraïbes par la taille de sa population. Dorénavant, elle se surclasse au plan international grâce aux progrès enregistrés dans sa transition démographique. Nous avons dépassé la quasi-totalité des seuils fixés au Caire. La Colombie est, d'autre part, un des pays chefs de file du monde en développement dans le domaine de la coopération Sud-Sud en matière de population. Nous avons participé activement au Programme des partenaires de développement, dans le cadre duquel nous apportons, en conjuguant effort national et appui international, notre coopération à d'autres pays, par le biais de programmes de formation dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de reproduction. Un facteur de réussite important dans ces activités a été notamment la participation directe du secteur non gouvernemental.

Nous avons bien sûr d'importants défis à relever et j'aimerais à cet égard réaffirmer l'attachement de mon pays à la réalisation des objectifs du Caire et aux mesures supplémentaires dont nous allons décider au cours de cette session de l'Assemblée générale. Nous allons adopter, en Colombie, un ensemble de politiques démographiques conforme à ces objectifs et aux exigences du développement économique et social. Bien sûr, les acquis dans ce domaine difficile ne dépendent pas uniquement de nos efforts au niveau national. L'appui de la communauté internationale est également crucial, particulièrement pour ce qui est de la mobilisation des ressources financières et du développement des ressources humaines ainsi que du renforcement des capacités institutionnelles.

Le document que nous allons adopter à la fin de cette Assemblée représente, de l'avis de la Colombie, une plateforme importante nous permettant de renforcer la dynamique existante et d'approfondir la volonté politique de réaliser les objectifs du Plan d'action. Je tiens à souligner, à cet égard, plusieurs points essentiels, selon nous, au succès de la mise en oeuvre du Plan.

Premièrement, nous devons insister sur la formulation des politiques en matière de population, éléments fondamentaux de toute stratégie de développement. Sans en ignorer la dimension démographique et l'importance du point de vue de la santé humaine, il est indispensable que les mesures prises dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre plus large des engagements pris en matière de coopération internationale et de développement durable. En ce sens, les mesures visant à compenser les répercussions sociales de la récente crise financière internationale, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et des programmes de population, doivent se voir accorder la plus grande priorité.

Deuxièmement, on ne pourra obtenir par ailleurs de résultats légitimes et universellement acceptés sans politiques claires et sans mesures concrètes en matière de migration internationale. Les restrictions dans ce domaine constituent l'un des déséquilibres encore inexpliqués les plus graves et les plus injustifiés du processus de mondialisation.

Troisièmement, il est nécessaire de lever les barrières économiques et sociales qui entravent le plein exercice des droits relatifs à la santé en matière de sexualité et de reproduction. Cette condition est indispensable à l'existence de politiques efficaces en matière de population, fondées sur l'égalité et l'équité entre les sexes.

Quatrièmement, nous devons aussi adopter des mesures plus énergiques en faveur des adolescents et des personnes âgées. Les premiers constituent une importante ressource pour le développement futur de nos pays, puisque la santé mondiale en matière de reproduction dépend d'eux. Les secondes, les personnes âgées, représentent une proportion croissante de la population et exigent donc une attention et sensibilisation sociale beaucoup plus importante qu'auparavant.

Cinquièmement, la réduction du taux de mortalité maternelle exige, de même, un engagement collectif résolu et un appui plus important de la communauté internationale. Des mesures urgentes sont nécessaires pour améliorer les conditions de santé et de nutrition des femmes, pour dimi-

nuer le nombre des grossesses non souhaitées et garantir des méthodes sûres et efficaces de planification familiale.

Sixièmement, il convient de renforcer les mesures visant à resserrer la coopération entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. La participation directe des organisations non gouvernementales revêtira une importance grandissante pour ce qui est d'obtenir les résultats voulus dans l'exécution du Programme d'action.

Septièmement, il faut que la communauté internationale accorde un soutien plus important aux efforts de coopération Sud-Sud. Les résultats obtenus dans le cadre du Programme des partenaires de développement constituent une expérience positive qui mérite tout notre soutien.

Huitièmement, il convient, pour finir, de rendre sa crédibilité au Programme d'action du Caire, en matière de mobilisation de ressources financières au niveau international, domaine où l'on constate le plus grand retard sur les objectifs fixés et les engagements pris. L'augmentation des ressources du Fonds des Nations Unies pour la population est, en ce sens, impérative.

Au seuil du siècle nouveau, alors que la population mondiale va dans quelques semaines atteindre le chiffre fatidique des six milliards d'habitants et au milieu de la révolution silencieuse que représente la transition démographique de ces dernières années, il est temps que la communauté internationale prenne des mesures supplémentaires pour renforcer son leadership et sa détermination. Il est temps d'agir. Les décisions que nous adopterons pendant cette session de l'Assemblée générale affecteront la qualité de vie des générations à venir. N'hésitons pas à embrasser ce noble engagement politique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Vice-Président de la République de Colombie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Valentina I. Matvienko, Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie.

Mme Matvienko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Conférence internationale sur la population et le développement du Caire a représenté pour la communauté internationale, et la Russie en particulier, un puissant moteur pour la formulation et l'application de politiques globales dans ce domaine. Cinq ans après la Conférence du Caire, certains résultats ont été obtenus à l'échelle mondiale dans des domaines clefs comme la réduction de la mortalité

maternelle et infantile, l'amélioration de la santé en matière de reproduction et un meilleur accès à l'éducation. À cet égard, nous reconnaissons l'importance du rôle du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui est un organe essentiel de l'ONU dans ce domaine.

Il demeure cependant qu'en ce qui concerne certains objectifs, le rythme des progrès enregistrés est toujours insuffisant. Pour l'essentiel, cela est directement lié, à notre avis, à d'autres problèmes mondiaux non résolus, tels que les coûts sociaux des réformes macroéconomiques et les répercussions internationales néfastes des crises financières de ces deux dernières années en Asie, en Amérique latine et en Russie. La complexité du phénomène de mondialisation ainsi qu'une mobilisation insuffisante des ressources pour les activités liées à la population menacent la réalisation des objectifs du Caire.

Dans ces conditions, il importe de prêter davantage attention aux composantes sociales du développement économique et de placer la personne humaine, sa dignité, ses droits, son potentiel économique et spirituel, et surtout, sa vie et sa santé, au centre des politiques nationales et internationales. Ces éléments fondamentaux doivent devenir partie intégrante de la notion de paix au XXI^e siècle, que le Président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, a proposé de développer.

Nous sommes convaincus que la condition *sine qua non* de la réalisation du Programme d'action du Caire est la préservation de la paix pour le développement. Pendant plusieurs mois, le monde a assisté, dans l'une des régions relativement prospères du monde sur le plan économique — les Balkans — à une guerre qui a donné lieu à la destruction délibérée de l'infrastructure sociale vitale et du potentiel humain d'un État souverain. L'étendue des dégâts causés à des dizaines de milliers de maisons, des milliers d'écoles, des centaines d'institutions de soins (tels qu'hôpitaux et polycliniques) commence seulement à être évaluée. La santé de la population yougoslave et son environnement sont en danger, et le potentiel de développement de ce pays a été sapé.

Étant donné cette crise humanitaire sans précédent, il faudra d'énormes ressources et de nombreuses années d'efforts pour mettre un terme aux souffrances du peuple et lui permettre de vivre en paix. Faute de régler ces problèmes de façon urgente, avec, pour commencer, la contribution de ceux qui sont responsables des bombardements, tous les discours au sujet de la responsabilité mondiale en matière de population et de développement n'auront pas de sens.

La Russie est pleinement attachée à l'esprit et aux objectifs de la Conférence du Caire. S'inspirant des principes du Caire, le Gouvernement applique une politique active en matière de population. L'État a radicalement revu ses méthodes en matière de règlement des problèmes démographiques.

Les conditions dans lesquelles travaille le Gouvernement, on le sait, sont loin d'être faciles. La Russie, comme bon nombre d'autres pays en transition, doit surmonter de graves problèmes démographiques apparus dans le cadre des réformes du marché, dans les années 90. Le taux de mortalité, en particulier chez les hommes en âge de travailler, demeure élevé. Conjugué à un taux de fécondité obstinément bas, il se traduit par une réduction constante de la taille de la population russe. L'espérance de vie décroît. La santé des citoyens russes — notamment des enfants et des jeunes — se dégrade et les maladies infectieuses, en particulier les maladies sexuellement transmissibles, se répandent à un rythme rapide. Le problème des migrations forcées — de main-d'oeuvre en particulier — a pris un caractère plus aigu, avec parfois un recours à une main-d'oeuvre illégale.

Dans le but de combattre ces tendances négatives, le Gouvernement a commencé à prendre des mesures concrètes à court et à long terme sur la base du concept d'un programme d'action visant à atténuer la crise démographique en Fédération de Russie; ces mesures ont été élaborées l'an dernier. Nous plaçons en tête de nos priorités la réduction de la mortalité, l'amélioration des services de santé, la garantie d'un niveau de vie acceptable et une meilleure protection sociale.

Le Gouvernement russe s'est particulièrement attaché à la protection de la santé en matière de reproduction et encourage la prise de mesures préventives globales dans ce domaine, avec notamment l'introduction systématique dans tout le pays d'un système permettant l'examen échographique de l'appareil reproductif féminin. Il en est résulté une certaine stabilisation de la mortalité infantile, qui reste cependant à un niveau inacceptablement élevé.

La mise en oeuvre, depuis 1994, de programmes présidentiels de planification familiale et en faveur de maternités sans risques a permis de réduire de près d'un tiers le nombre total d'avortements et de 20 % le taux de décès maternels liés à un avortement. Cette évolution est à mettre à l'actif, dans une large mesure, des organisations non gouvernementales et de leurs efforts pour résoudre ce problème.

Les politiques nationales concernant la famille, l'enfance et la femme sont mises en oeuvre de manière coordonnée. Les plans d'action nationaux en faveur des enfants et de l'émancipation des femmes approuvés par le Président de la Fédération sont en cours d'application. Les dispositions du Code de la famille de la Fédération de Russie sont mises en place. Elles insistent particulièrement sur la protection des droits de l'enfant, l'accès à une éducation générale et la protection contre les mauvais traitements et les violences familiales.

L'État s'efforce de protéger les intérêts des personnes âgées, qui représentent une proportion croissante de la société russe ainsi que son groupe le plus vulnérable. À cette fin, un programme fédéral spécialement consacré au troisième âge vient d'être mis en place et toute une série de critères ont été fixés concernant la politique sociale à l'égard des plus âgés.

La politique de migration russe doit faire face, quant à elle, à la gageure que représentent la régulation des flux de migration, l'atténuation des répercussions néfastes de l'absence de réglementation des flux migratoires, la création des conditions nécessaires à l'application de politiques qui reconnaissent les droits des migrants et garantissent un traitement humain aux demandeurs d'asile. Cette politique vise notamment à l'amélioration de la situation de nos compatriotes à l'étranger et à la protection de leurs droits.

L'un des principaux obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre de la politique russe en matière de population et de développement est l'insuffisance de fonds publics pour financer les programmes sociodémographiques nécessaires. Nous devons impérativement trouver de nouvelles sources de financement et mobiliser les ressources internes et externes. La coopération internationale, à cet égard, est appelée à jouer un grand rôle. La mobilisation d'aides extérieures pour les grandes réformes russes en matière de population est plus nécessaire que jamais. Nous comptons, dans ces domaines, sur une aide accrue tant de nos partenaires bilatéraux traditionnels que des organisations multilatérales, dont le système des Nations Unies.

Nous attachons une grande importance à l'intensification de notre coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il importe de veiller à ce que la coopération avec les organisations multilatérales se fonde sur des partenariats élargis avec la société civile — notamment les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les milieux universitaires et les administrations locales des régions russes. Compte tenu des similitudes que présentent de nombreux problèmes et objectifs,

nous serions partisans d'une approche régionale plus active par rapport à cette coopération de la part des organes de l'ONU, qui pourraient par exemple s'occuper des besoins des pays intéressés de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe centrale et orientale.

Pour terminer, je forme le voeu que les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doivent être adoptées pendant la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, contribueront réellement et concrètement au règlement du problème mondial de la population dans ses multiples aspects.

Des milliers d'enfants sont venus au monde pendant les sept minutes de mon discours. Souhaitons-leur bonheur et prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wang Zhongyu, Conseiller d'État de la Chine.

M. Wang Zhongyu (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter au nom de la délégation chinoise et en mon nom propre à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session extraordinaire. La délégation chinoise est disposée à travailler, avec vous et les autres délégations, à faire de cette session extraordinaire un succès total.

Depuis la convocation de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) il y a cinq ans, la communauté internationale et les différents gouvernements se sont employés sans relâche à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence. Des progrès encourageants ont été réalisés dans l'amélioration de la condition féminine, dans l'accès à l'éducation et dans la réduction du taux de natalité, du taux de mortalité maternelle et du taux de mortalité infantile. Tous ces efforts ont contribué à promouvoir le développement socioéconomique des pays tout en améliorant la santé et le bien-être de leur population.

Nous avons cependant constaté qu'il restait encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir atteindre les objectifs fixés par le Programme d'action de la Conférence. Dans certains pays et régions, la crise économique, les catastrophes naturelles, les guerres et conflits régionaux, ainsi que le manque de ressources ont constitué de graves obstacles à la poursuite de l'application du Programme

d'action. Nous pensons donc qu'il est à la fois nécessaire et opportun de tenir la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale afin de réitérer les principes et l'esprit du Programme d'action, de faire le bilan des expériences passées et d'en tirer des leçons mais aussi d'examiner les solutions possibles aux problèmes existants.

La Chine, qui est le pays en développement le plus peuplé du monde, a fait de la question de la population une question stratégique et l'a intégrée dans son programme d'ensemble de développement national socioéconomique. Depuis la Conférence du Caire, le Gouvernement chinois a accordé une haute priorité à l'application du Programme d'action. Il a également formulé le Programme national de planification familiale et fixé des objectifs à long terme dans le cadre de ses programmes en matière de population et de planification familiale. Le Gouvernement chinois considère que le développement durable est un principe stratégique essentiel et estime que la question de la population doit être replacée dans une perspective plus large. Le programme national en matière de population et de planification familiale met l'accent sur une approche intégrée pour la conduite de campagnes de sensibilisation et d'éducation, la prestation de services de qualité en matière de santé de la reproduction et de planification familiale, et la mobilisation de la société civile et des organisations non gouvernementales. Nous réprouvons les mesures coercitives. Nous avons particulièrement veillé à concilier le programme de planification familiale dans les régions rurales avec les objectifs de développement économique, d'élimination de la pauvreté, d'accès universel à l'éducation, d'amélioration de la condition de la femme et d'évolution des valeurs familiales dépassées.

Le programme en matière de population et de planification familiale de la Chine a non seulement stabilisé la population chinoise et favorisé son développement socioéconomique mais il a également contribué pour beaucoup à la stabilisation de la population mondiale. Cependant, la Chine fait encore face à de graves difficultés dans les domaines de la population et du développement. La population connaît une croissance annuelle de 12 millions de personnes, ce qui pèse lourdement sur le développement socioéconomique, l'utilisation des ressources, la protection de l'environnement, ainsi que sur les services d'éducation et de santé. Cette situation engendre également nombre de nouveaux problèmes.

Je saisis cette occasion pour expliquer brièvement la position de principe du Gouvernement chinois sur la poursuite de l'application du Programme d'action.

Premièrement, le Gouvernement chinois est convaincu que la question de la population va de pair avec le développement. La question de la population doit être examinée et abordée dans le contexte des conditions et du développement socioéconomique propres à chaque pays. Il faut oeuvrer pour développer des relations coordonnées entre la croissance démographique et le développement socioéconomique, l'utilisation des ressources et la protection de l'environnement afin d'assurer le développement durable. Le Gouvernement chinois respecte les droits de l'homme dans les domaines de la population et du développement. Lorsque l'on évoque la protection des droits de l'homme, il vient d'abord à l'esprit le droit à la survie et au développement pour toutes les nations et tous les peuples. Le développement constitue la base de la promotion et de la protection des droits de l'homme, sans laquelle les droits de l'homme n'auraient aucun sens réel.

Deuxièmement, la souveraineté de chaque pays doit être respectée dans le cadre de la coopération internationale aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence. Les différents niveaux de développement économique, ainsi que l'histoire et les traditions culturelles, les croyances religieuses et les valeurs morales propres à chaque pays devraient être pleinement pris en considération. Ignorer ces différences rendrait utopiques les objectifs du Programme d'action.

Troisièmement, la réussite de l'application du Programme d'action repose sur une mobilisation efficace des ressources. Nous appelons la communauté internationale, et en particulier les pays développés, à respecter les engagements qu'elle a pris à la Conférence du Caire en fournissant une assistance financière aux pays en développement, afin de les aider à surmonter leurs difficultés. La Chine espère que des propositions concrètes seront avancées à la présente session extraordinaire afin de régler ce problème.

Nous espérons que cette session nous offrira une occasion unique de progresser vers l'application totale du Programme d'action et qu'elle constituera un nouveau point de départ pour la coopération internationale en matière de population et de développement. Le Gouvernement et le peuple chinois sont prêts à collaborer avec les autres gouvernements et peuples du monde pour contribuer à la paix universelle et au progrès humain.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'administration locale et du développement rural du Ghana, S. E. l'honorable Kwamena Ahwoi.

M. Ahwoi (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de faire cette déclaration au nom de la République du Ghana.

Avant même la Conférence du Caire en 1994, le Ghana avait revu sa politique démographique et anticipé à bien des égards les objectifs, principes et stratégies recommandés par la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette politique a eu pour résultat de mettre l'accent sur les questions relatives aux adolescents, aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées et handicapées, mais également d'incorporer les problèmes nouveaux tels que l'environnement et la menace que constitue le VIH/sida. Ce résultat reflète l'engagement collectif de notre peuple envers le principe selon lequel la bonne gestion de la population est une condition fondamentale du développement durable.

Pour le Ghana, la période qui a suivi la Conférence du Caire a été marquée par la continuité dans la mesure où les politiques existantes ont été renforcées dans les domaines pertinents, alors que d'autres domaines ont connu une évolution de manière à pouvoir faire face aux questions et concepts nouveaux. Notre objectif fondamental est de mettre en place une politique de développement à dimension humaine, qui permettra à tous les Ghanéens de parvenir à leur plein épanouissement en prenant les décisions qu'il convient.

La politique générale en matière d'environnement, dans le cadre de laquelle sont appliqués la politique démographique révisée et le Programme d'action de la Conférence du Caire, a été considérablement améliorée par le projet de transformation socioéconomique «Perspective 2020 : première étape», élaboré par le Gouvernement, qui fixe les objectifs et stratégies à moyen et à long terme, indispensables si le Ghana veut devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020.

La décentralisation du pouvoir et des responsabilités politiques en matière de planification, décidée dans le but de promouvoir la participation des communautés à tous les niveaux du processus de développement, constitue aujourd'hui une stratégie d'importance primordiale si on veut faire en sorte que les préoccupations en matière de population, ainsi que les activités relevant des programmes, soient pleinement intégrées dans la planification aux niveaux des districts et des subdivisions.

Il s'agit de tenir pleinement compte des variables démographiques dans la planification et la prise de décisions là où cela importe le plus : au niveau des districts. À cet

égard, le Gouvernement ghanéen attache la plus haute importance au recensement de la population et de l'habitation qui doit être conduit au début de l'année prochaine — le dernier recensement remontant à il y a 16 ans. En fait, nos plans concernant un recensement à titre expérimental devant être mené le mois prochain sont presque terminés.

Une amélioration substantielle du climat politique et juridique a permis d'adopter les lois nécessaires, ainsi que d'autres mesures de suivi visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes. La mutilation sexuelle féminine est maintenant illégale. La pratique consistant à enfermer les fillettes en punition de « crimes » commis par les membres de leur famille est devenue criminelle.

Nous continuons, en coopération étroite avec le Groupe de travail parlementaire sur la population et le développement, d'oeuvrer pour identifier les autres domaines juridique et politique devant également être réformés. Entre autres mesures, une politique d'action corrective, récemment approuvée par le Cabinet, confère au Gouvernement l'obligation de veiller à ce que 40 % des postes politiques et des nominations dans les différents organes reviennent à des femmes.

Afin de parvenir aux changements escomptés dans les comportements et les pratiques, nous allons continuer de mener des campagnes de promotion et de rechercher le consensus en encourageant et en perpétuant les partenariats stratégiques et les relations concrètes avec les organisations non gouvernementales, les associations de jeunes et de femmes, les dirigeants communautaires et les personnalités influentes — en particulier les dirigeants traditionnels et religieux — ainsi que le secteur privé.

Des directives de politique appropriées ont été élaborées pour guider les responsables de l'application des programmes dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de sexualité, ainsi que dans celui des droits en matière de procréation. Nous avons intégré la santé en matière de reproduction dans nos services de soins de santé primaires et dans nos systèmes de consultation de spécialistes. En outre, une gamme complète de services élémentaires de santé en matière de reproduction est offerte à tous les niveaux.

Nous reconnaissons pleinement le droit des individus et des couples à planifier leur famille. Par conséquent, des stratégies, s'appuyant notamment sur l'information et l'éducation, ont été mises au point dans le but de créer une demande pour un recours le plus large possible aux métho-

des de planification familiale. Une campagne prônant l'utilisation des méthodes de planification familiale à long terme est activement poursuivie.

Une attention particulière a été accordée au risque que fait peser le VIH/sida sur la tranche d'âge des 20 à 35 ans. Les mesures adoptées au niveau national pour lutter contre l'épidémie de sida sont en train d'être réexaminées et un projet de politique nationale sur le VIH/sida est en cours d'élaboration.

Le Ghana est résolu à poursuivre l'application à la lettre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. À cette fin, il consacre le plus de ressources possible au secteur social. Cependant, nous faisons face à de graves difficultés financières en raison des mesures que nous avons prises pour assurer la stabilité macroéconomique et surtout à cause des insoutenables modalités de remboursement de notre dette extérieure et de la diminution de notre potentiel économique due à l'accès insuffisant aux marchés. Cela se traduit par une diminution supplémentaire de notre capacité à régler les problèmes liés à l'application du Programme d'action. Ces problèmes comprennent : l'insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée, l'inégalité de la répartition des personnels des services de santé, le manque d'accès aux services, en particulier dans les zones rurales, et l'influence néfaste de certaines croyances et pratiques socioculturelles. Je souligne qu'en l'absence d'une amélioration significative des conditions extérieures du commerce et de celles du service et du remboursement de la dette, nous ne pourrions atteindre les objectifs figurant dans le Programme d'action, quand bien même nos partenaires feraient des efforts supplémentaires pour respecter les objectifs fixés d'aide publique au développement et leur engagement envers le Programme d'action.

Nous sommes déterminés à entreprendre ces activités car elles sont profitables à notre peuple, et ce, même en dehors du cadre du Programme d'action. Le Programme d'action offre cependant un partenariat, une mise en commun des intérêts et des perspectives, qui renforcera notre capacité à atteindre, avec nos moyens limités, nos objectifs de développement humain durable.

Nous espérons que l'ensemble du processus d'examen aboutira à un renouvellement des engagements pris au Caire et, quand les circonstances l'imposent — ce qui est, en fait, le cas dans de nombreux domaines — à un engagement plus marqué.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Jerzy Kropiwnicki, Ministre, Membre du Conseil des ministres de la Pologne.

M. Kropiwnicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session extraordinaire. Cette session représente un événement important au niveau mondial et démontre l'intérêt que porte la communauté internationale aux activités visant au développement des États et des nations dans tous les domaines. Je suis convaincu que ce débat nous permettra d'évaluer l'efficacité de l'application du Programme d'action du Caire et de définir des moyens d'action supplémentaires sans pour autant modifier les termes du Programme.

Le Gouvernement de la République de Pologne s'inspire des valeurs universelles du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, pour définir sa politique de développement économique dynamique et de transformation sociale. S'appuyant sur ces valeurs et sur sa propre constitution, la Pologne a entrepris des réformes sociales complexes. Pour la nation polonaise, ces mesures visent à relever les défis du XXIe siècle.

Les tendances démographiques de la Pologne pour le XXIe siècle poseront des défis qu'il faudra relever grâce à une économie qui est encore en pleine mutation. Ces problèmes sont essentiellement liés aux conditions du développement de la famille, à la sécurité de l'emploi, à l'état de santé de la population et à la pérennité des liens intergénérationnels dans une société vieillissante. Nous observons aujourd'hui un déclin du taux de renouvellement des générations. Le vieillissement de la population est dû en grande partie à la baisse rapide du taux de fécondité.

Le Programme national de santé a été adopté pour s'attaquer aux problèmes liés à l'état de santé de la population polonaise. J'aimerais exprimer notre profonde reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour la population pour son appui financier qui a permis à la Pologne de lancer des programmes de recherche très importants en matière de promotion de la santé par le biais du système d'éducation et de la protection maternelle et infantile.

En 1999, le Gouvernement a lancé le Programme national de lutte contre la toxicomanie et le Programme national de prévention du sida et de soins aux séropositifs. Le programme stratégique «Environnement et santé» a adopté les recommandations de l'Organisation mondiale de

la santé. Un projet visant à améliorer la gestion du système des services de santé a pu être mis en oeuvre grâce à un prêt de la Banque mondiale.

En 1998, le Gouvernement a approuvé un rapport sur la situation des familles polonaises. Ce document indique clairement que seule la famille peut offrir les conditions optimales du renouvellement des générations et de leur développement biologique, psychologique et social. Il précise également que l'État a pour devoir de consolider les fondements de la famille.

Des travaux d'élaboration et d'application d'un programme de politique des pouvoirs publics visant à promouvoir la famille ont été engagés sur la base de ces principes. Ils portent sur les questions suivantes : la consolidation des fondements matériels de la famille; la protection maternelle et infantile, ainsi que la protection des enfants en période de croissance; l'inculcation aux jeunes générations du respect du droit à la vie et des droits sociaux fondamentaux; la promotion d'une culture de la procréation responsable. Toutes ces activités sont déjà mises en oeuvre.

Les femmes et les mères jouent un rôle particulier au sein de la famille. Les femmes qui se consacrent à leurs enfants et à leur famille devraient avoir la possibilité de concrétiser leurs aspirations sociales, et les femmes qui choisissent une carrière professionnelle devraient pouvoir la concilier avec leur vie familiale et leur rôle de mère. L'égalité des droits entre hommes et femmes est garantie en vertu de la Constitution polonaise. Les organisations non gouvernementales de femmes mènent des activités à grande échelle.

Les personnes âgées peuvent et devraient avoir leur place au sein de la famille et de la société. Nous devons par conséquent chercher des solutions qui permettront de préserver les liens entre les générations ainsi que la solidarité dans notre société. Nous espérons que le système d'assurance-pension qui est en train d'être mis sur pied en Pologne remplira sa mission en la matière. Il contient un volet portant sur l'épargne pour la vieillesse et incitera donc à la prudence. De plus, la préservation des liens familiaux encouragera le respect des personnes âgées et garantira l'utilisation de leur expérience et sagesse dans la vie sociale.

Une éducation universelle et moderne qui prépare à la vie et au travail en société est une condition préalable à l'épanouissement de chaque être humain et pour le progrès de la civilisation. Le programme et les réformes organisationnelles que nous avons lancés, ainsi que l'indispensable

augmentation des dépenses publiques devraient nous permettre d'éduquer les jeunes dans le secondaire et dans le supérieur à des niveaux comparables à ceux déjà atteints dans les pays de l'Union européenne. Ces réformes s'inspirent des méthodes qui sont déjà utilisées dans les pays occidentaux.

La Pologne devient un pays de plus en plus attrayant pour les immigrants. Sa politique de migration internationale est élaborée conformément aux conventions et accords internationaux. Ainsi, la Pologne a récemment accueilli un groupe de réfugiés du Kosovo à la limite de ses capacités. La Constitution de la République de Pologne prévoit l'asile politique pour les étrangers. L'élaboration des lois régissant les divers aspects des migrations internationales sera liée à l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne.

Pour terminer, j'aimerais souligner que les représentants de la Pologne participent activement dans les instances internationales à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire.

La Pologne a élaboré un certain nombre de programmes, qui, en dépit des difficultés de la période de transformation, devraient accélérer le développement de notre pays, et elle compte sur l'appui constant de l'ONU dans ses entreprises. En même temps, nous sommes prêts à coopérer avec l'Organisation dans sa recherche de la paix et de la prospérité dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mme Brigitte Zypries, Vice-Ministre, Ministère fédéral de l'intérieur de l'Allemagne.

Mme Zypries (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie — ainsi que le pays associé, Chypre, s'associent à cette déclaration.

Je dois, tout d'abord, saluer l'excellent travail fait par la Division de la population sous la direction de M. Chamie, ainsi que les grands efforts et le dévouement consacrés à l'examen effectué par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sous la direction inlassable de Mme Sadik. Qu'il me soit également permis de féliciter notre excellent Président du comité préparatoire, M. Chowdhury, qui nous a guidés lors des difficiles négociations sur le document contenant les principales mesures

pour la poursuite de l'application du Programme d'action. L'Union européenne apprécie le travail difficile et acharné ainsi que l'esprit de coopération et de compromis de tous les intéressés, et elle est convaincue que le résultat final reflétera ce travail et cet esprit.

L'une des grandes réalisations du consensus auquel on est parvenu au Caire en 1994 est la reconnaissance constante que les mesures et politiques relatives à la population doivent se fonder sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et chercher à réaliser le bien-être de la population. La notion de droits en matière de reproduction, de santé de la reproduction et de sexualité se fonde sur ce consensus et sur la reconnaissance du fait que seules des décisions libres, responsables et éclairées prises par des êtres humains peuvent sous-tendre et guider l'action gouvernementale dans ce domaine.

L'Union européenne a noté avec satisfaction que le Programme d'action a permis de prendre des mesures appropriées dans de nombreux pays, et que des politiques et programmes ont été nouvellement introduits ou ont été modifiés pour être conformes aux principes du Caire. Même si la notion des droits en matière de reproduction, de santé de la reproduction et de sexualité est maintenant bien établie et largement reconnue, beaucoup reste à faire pour créer un environnement permettant à la population, et en particulier aux femmes et aux pauvres, non seulement d'opérer ces choix libres et éclairés mais également d'agir en conséquence.

La position de l'Union européenne lors de la préparation de cette session extraordinaire a été tournée vers l'avenir. L'Union européenne accorde la priorité à une action plus ferme dans le domaine du VIH/sida, et à une attention plus grande accordée à la satisfaction des besoins des adolescents en matière de services confidentiels et complets dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de reproduction et d'éducation sexuelle. Elle appelle également vivement à une action plus énergique pour réduire la mortalité maternelle et assurer l'égalité et l'équité entre les sexes. L'Union européenne attire également l'attention sur les questions des migrations et des réfugiés, du vieillissement de la population et des ressources pour financer les actions nécessaires.

La pandémie de VIH/sida s'est répandue beaucoup plus rapidement et de manière plus dramatique qu'on ne l'avait prévu à la Conférence du Caire. Le nombre de ses victimes parmi les jeunes adultes à l'âge où ils sont les plus productifs et parmi les enfants, qui sont l'avenir de chaque pays, est effroyablement élevé dans un trop grand nombre

de pays. Le développement social et économique de ces pays est sérieusement compromis. La prévention de l'infection de VIH est donc une nécessité urgente. Les mesures décisives proposées à cet effet, en particulier les plus bas taux d'infection à atteindre, sont extrêmement pertinentes.

Les campagnes sur l'utilisation des préservatifs masculins et pour l'éducation sexuelle ont réussi à freiner le taux de prévalence du VIH dans les pays de l'Union européenne. Les adolescents sont particulièrement vulnérables au VIH et à d'autres maladies sexuellement transmissibles. Les adolescentes s'exposent inutilement à des grossesses non désirées, qui entravent les possibilités de leur bon développement personnel. On peut limiter le recours à l'avortement des adolescentes en leur donnant accès aux informations et aux services de santé en matière de reproduction et de sexualité. L'expérience et les connaissances acquises ou rejetées pendant l'adolescence sont décisives pour prendre des décisions sur la reproduction à l'avenir. Les adolescentes doivent donc être parfaitement informées sur le comportement responsable en matière de sexualité, sur l'égalité des rôles entre les sexes et sur la vie familiale. Elles doivent avoir accès aux services de santé en matière de reproduction et de sexualité dispensés dans la confidentialité par des conseillers bienveillants.

Rendre la maternité sûre est essentiel pour la santé et la survie des femmes et de leurs enfants. En fait, la maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des efforts accrus sont nécessaires pour réduire le risque couru pendant la grossesse et l'accouchement, qui est effroyablement élevé dans les pays en développement par rapport aux pays développés.

Parvenir à l'égalité et à l'équité entre les sexes, à l'émancipation des femmes et à des attitudes sexospécifiques chez les hommes demeure une priorité importante pour l'action future. Dans ce contexte, la santé en matière de reproduction et de sexualité ainsi que les droits de la femme en matière de reproduction — bien qu'ils ne soient plus contestés en principe — doivent encore être appliqués pleinement. C'est l'un des grands défis de l'action future. Il ne faudra pas non plus oublier que la quatrième Conférence sur les femmes de Beijing a tiré profit du Programme d'action du Caire et est allée plus loin encore en matière des droits de la femme à l'autodétermination sexuelle et à la santé. Il nous faut donc tenir compte de ces faits dans le processus de suivi réellement intégré des résultats du Caire et des autres grandes conférences de l'ONU.

L'Union européenne tient à souligner l'importance qu'elle attache à la santé de la reproduction et aux droits en matière de reproduction des migrants, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés, une attention particulière étant accordée à la situation des femmes.

L'augmentation du nombre de personnes âgées en tant que proportion de la population générale crée de nouveaux défis. Les changements qui s'opèrent dans les structures de la famille et les modes de vie feront qu'il sera de plus en plus nécessaire de soulager les familles du fardeau qu'elles supportent en tant que principaux fournisseurs de soins aux personnes âgées.

Il appartient aux gouvernements d'accorder plus d'importance aux problèmes de population et de développement. L'on estime que l'engagement politique est l'un des facteurs qui permettent de progresser dans la mise en oeuvre du Programme d'action. La mobilisation des ressources internationales est cependant nécessaire pour appuyer et accroître les efforts des gouvernements nationaux. L'Union européenne demande instamment que l'on redouble d'efforts pour que l'aide publique au développement atteigne l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut et que la part de cette aide publique consacrée à l'assistance à la population soit augmentée.

Le 12 octobre de cette année la population mondiale atteindra 6 milliards de personnes. Une action décisive est nécessaire pour nous aider à relever les défis qui se poseront à la communauté mondiale au prochain siècle. Le Programme d'action reconnaît les liens et l'interdépendance existant entre population, développement durable, émancipation de la femme et élimination de la pauvreté. Nous travaillons en partenariat pour réaliser ces objectifs. L'Union européenne est convaincue que le succès du Caire peut se répéter et qu'une issue heureuse et tournée vers l'avenir de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale est possible dans un esprit d'objectif commun et de vision partagée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. Mme Vilija Blinkevičiūtė, Vice-Ministre de la sécurité sociale et du travail de la Lituanie.

Mme Blinkevičiūtė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'est associée à la déclaration faite par Mme Brigitte Zypries de l'Allemagne, au nom de l'Union européenne. J'aimerais à présent présenter les vues lituaniennes sur les questions pertinentes.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement est d'une importance fondamentale pour les gouvernements, ainsi que pour les organisations non gouvernementales et les individus qui s'occupent des questions de développement social. En Lituanie, les objectifs et les activités de ce programme sont intégrés dans la stratégie nationale de notre gouvernement et se traduisent dans les objectifs de la politique sociale. L'intégration de la population et les aspects du développement social, tels que garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, assurer des services de soins de santé en matière de reproduction, renforcer le partenariat avec les organisations non gouvernementales sont des questions pressantes et importantes aujourd'hui pour tous les pays.

La Lituanie se conformera aux recommandations de l'ONU consistant à organiser son recensement de la population de l'an 2000. Ce recensement sera mené en l'an 2001 et permettra de recueillir des données précises sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population.

En Lituanie, comme dans beaucoup d'autres pays européens, le taux de natalité sans cesse décroissant influe beaucoup sur le vieillissement de la population et cela est devenu une question très urgente. Après la proclamation par l'Organisation des Nations Unies de l'année 1999 Année des personnes âgées, la Lituanie a adopté le Programme d'action pour traiter des grands problèmes des personnes âgées.

Compte tenu des tendances démographiques de notre pays, le Gouvernement lituanien cherche à intégrer les facteurs démographiques dans les stratégies de développement social et dans toutes les phases de planification de la distribution des ressources, pour répondre aux besoins des citoyens et améliorer la qualité de vie des générations présentes et futures.

Au cours des dernières années, la Lituanie a été confrontée à un nouveau défi — l'immigration accrue. L'une de nos tâches prioritaires consiste donc, d'une part, à lutter contre l'immigration illégale et, d'autre part, à fournir une base légale et sociale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Partie aux grands instruments internationaux en matière de migration, la Lituanie a récemment adopté un programme spécial de maîtrise des migrations élaboré conformément aux règles applicables de l'Union européenne.

Ces derniers temps, nous mettons tout en oeuvre pour mettre au point le modèle de budget social de l'Organisation internationale du Travail, sur lequel se fondent les dépenses sociales. Les pensions de retraite, les secours, l'emploi, la santé et d'autres dépenses devraient y figurer. Cela nous permet de définir un niveau de sécurité sociale que le pays peut atteindre, et également de prévoir des indicateurs, en prenant en compte l'évolution démographique et le développement économique pour appuyer le système en vigueur. Les résultats de ce modèle pourraient permettre de prendre des décisions en matière de politique sociale.

L'élaboration du concept de la politique familiale lituanienne a commencé peu après la Conférence du Caire. Le programme portant sur la politique familiale a été adopté en 1996. La teneur du programme a été très influencée par les recommandations de la Conférence sur la population européenne, qui s'est tenue à Genève, et par le Programme d'action du Caire.

En tenant compte du principe de l'égalité des chances entre les sexes, souligné à la Conférence du Caire comme l'un des droits de l'homme, le Parlement de la République de Lituanie a adopté la loi sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, en 1998. Cette loi exige la mise en place d'un médiateur pour contrôler l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

La Lituanie appuie les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, surtout ceux visant à baisser le taux de mortalité maternelle, infantile et juvénile, et fournit des services de santé et des programmes d'éducation sexuelle. La Lituanie a mis en oeuvre avec succès le Programme mère et enfant, centré sur les soins de santé maternelle et infantile. Nous reconnaissons, comme l'indique la disposition de la Conférence du Caire, que l'avortement n'est pas une méthode de planification familiale. C'est pourquoi les femmes qui vont dans les cliniques de consultation pour femmes sont donc informées en la matière et les moyens et méthodes de contraception leur sont expliqués.

En Lituanie, les organisations non gouvernementales ont un rôle sans cesse croissant pour défendre les droits des femmes, pour traiter des questions ayant trait à la planification familiale, aux enfants et aux jeunes et pour offrir des services sociaux aux personnes âgées. La loi sur les services sociaux, adoptée en 1996, garantit un appui financier de l'État et des municipalités à ces organisations non gouvernementales. Cette approche est prise en compte dans le Programme de développement des infrastructures, qui a

été lancé par le Ministère de la sécurité sociale et du travail de Lituanie et financé par le Gouvernement.

Conscients des engagements pris à la Conférence du Caire, nous devrions rechercher assidûment une coopération efficace avec les municipalités, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations. La coordination des activités, la diffusion des informations et l'appui du public permettront une mise en oeuvre réussie du Programme d'action de la Conférence du Caire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Martin Bartenstein, Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et de la famille de l'Autriche.

M. Bartenstein (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer totalement à la déclaration faite ce matin par l'Allemagne au nom de l'Union européenne.

Un des objectifs de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, il y a cinq ans, a été de ralentir la dynamique de la croissance démographique. Cette année, la population mondiale atteindra certainement 6 milliards de personnes, mais les versions médianes des projections des Nations Unies suggèrent que cette croissance devrait s'arrêter à 10 milliards d'ici à la fin du XXI^e siècle. Alors que les pays en développement connaîtront une réduction particulière dans leur croissance démographique, la population des pays industrialisés stagnera. En Europe, la population devrait diminuer de 10 à 14 % d'ici à 2050.

L'accroissement de la population autrichienne reflète plus ou moins celui des États membres de l'Union européenne. Elle est caractérisée par une augmentation régulière du nombre de personnes âgées. De ce fait, la structure des âges de notre pays se modifie, et le ratio des plus de 60 ans/moins de 15 ans actuellement de 1:1 passera à 3:1 d'ici à 2030.

L'Autriche a pris un certain nombre de mesures au cours des dernières années pour améliorer les conditions socioéconomiques des familles, en augmentant les prestations familiales déjà élevées. Les transferts financiers, tels que les allocations familiales, et les avantages non financiers, tels que la gratuité des livres scolaires et du transport pour les élèves, atteignent 3 400 euros par famille annuellement.

Un grand objectif concerne la lutte contre la mortalité maternelle, infantile et juvénile. La mortalité infantile et

juvénile a été réduite d'un tiers et, en Autriche, une réduction de deux tiers, à 4,8 ‰ a été obtenue. L'Autriche fait donc partie des 10 premiers pays ayant le plus bas taux de mortalité infantile. Elle a un taux de mortalité maternelle très bas ne dépassant pas quatre à six incidents par an lors des accouchements.

Un élément majeur de cette réussite est le «passeport mère-enfant», un programme de santé préventive gratuit, valable du début de la grossesse jusqu'à ce que l'enfant ait 4 ans. Son but est de diagnostiquer les grossesses à haut risque, protéger la mère et son enfant avant l'accouchement et identifier au plus tôt les maladies et handicaps infantiles.

Même si des progrès notables peuvent être réalisés dans la lutte contre la mortalité infantile dans le monde, la grossesse et les naissances constituent encore un grand risque pour la vie des mères dans les pays en développement. Des activités essentielles dans la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire doivent donc inclure des initiatives de lutte contre la mortalité liée à la maternité. L'éducation sanitaire en matière de reproduction et de sexualité, surtout pour les filles, doit se faire dès l'âge scolaire et être disponible pour tous. Les soins en matière de reproduction doivent souligner l'importance de l'hygiène et de l'accouchement réalisé avec l'aide de personnes qualifiées.

En Autriche, les approches préventives concernant la santé en matière de reproduction et de sexualité se sont avérées très positives pour éviter des grossesses non désirées et pour se protéger contre le VIH/sida. Des services de consultation pour adolescents sont vitaux dans ce domaine. Ces services doivent porter sur l'usage de préservatifs et autres moyens de contraception et surtout sur un comportement sexuel responsable et le respect des droits et de la santé de l'autre. Ce message doit être surtout vulgarisé auprès des jeunes hommes.

L'on a pu réduire la propagation du virus VIH/sida en Autriche. Au cours des dernières années, l'Autriche a connu une réduction significative du taux de VIH. L'incidence des nouvelles infections du VIH/sida a rapidement chuté de près de deux tiers depuis 1993, atteignant 1,1 cas pour 100 000 habitants au niveau mondial. Mais il faut voir le tableau d'ensemble : chaque année, 6 millions de personnes sont nouvellement atteints du VIH/sida. Il est douloureux de noter l'impact du VIH/sida sur le développement socioéconomique de nombreux pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne. Il peut inverser les acquis en matière de développement des dernières décennies. Nous savons et nous sommes convaincus que toute stratégie de

prévention du VIH/sida devra accorder la priorité à l'éducation, notamment des adolescents, sur la menace du VIH/sida et les motiver à utiliser des préservatifs.

L'Autriche se préoccupe de l'augmentation du trafic des travailleurs migrants, notamment des femmes et des enfants soumis aux violences, au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. Il y a eu récemment une augmentation de ces crimes après la crise des réfugiés dans les Balkans. La communauté internationale doit envisager des sanctions précises pour ce trafic, étayées sur des procédures et règles visant à prévenir ces crimes. À cet égard, je souhaite souligner le travail en cours de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Chaque année, 70 à 80 millions de femmes deviennent enceintes contre leur gré, 600 000 femmes meurent des suites de grossesses et d'accouchements, et 80 000 femmes meurent suite à des avortements risqués. Ces faits illustrent la nécessité de mesures au plan mondial. Ces défis dépassent les capacités des États; ils exigent les efforts communs de la communauté internationale, des pays en développement et des pays industrialisés. L'Autriche reconnaît donc la nécessité d'accroître les fonds disponibles pour les programmes de développement et de population. Nous examinerons donc le niveau et l'usage actuels des fonds pour la mise en oeuvre des objectifs du Programme d'action du Caire en vue de privilégier les projets bilatéraux destinés à promouvoir la santé en matière de reproduction et de sexualité.

En coopération avec des pays d'Afrique et du Pacifique, des projets sont prévus en vue d'aider les femmes tout au long de la grossesse et de l'accouchement et de fournir une éducation sexuelle aux adolescents à l'école et ailleurs. L'Autriche soutient donc l'objectif d'accroître les fonds pour les programmes de santé en matière de reproduction au profit des adolescents.

Pour terminer, je souhaite mentionner la relation existant entre la population, le développement et la stabilité à long terme. La lutte contre la pauvreté permet de maîtriser la dynamique de la population mais aussi de soutenir l'équilibre écologique de notre planète. Les Conférences de Rio et du Caire nous ont mis sur la voie pour relever ces défis majeurs. Cinq ans après, nous sommes en mesure d'identifier plusieurs processus importants déjà lancés. L'émancipation des femmes est donc une mesure décisive et positive et elle permet l'émergence d'un droit humain : le droit de chaque personne à déterminer le nombre d'enfants qu'elle souhaite et le moment de leur conception. Il est également important de faire aboutir la discussion en

cours sur les grandes actions futures. L'Autriche est prête à contribuer à la concrétisation de ce concept.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Saeed Hasan, chef de la délégation de l'Iraq.

M. Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider les travaux de l'Assemblée générale à sa vingt et unième session extraordinaire sur l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous sommes certains que votre expérience et votre sagesse assureront la réussite de cette session.

Le Programme d'action de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement a marqué le début d'une nouvelle ère dans les efforts des Nations Unies pour réaliser le développement durable pour tous et réaffirmer l'importance des droits de l'homme, y compris le droit au développement. D'autres conférences importantes des Nations Unies, tenues au cours des années 90, ont également soutenu les principes et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous avons plus que jamais besoin d'un suivi rigoureux, en vue de traduire les recommandations de ces conférences en mesures concrètes pouvant répondre aux attentes minimales de la communauté internationale quant à leurs résultats.

Malheureusement, nous notons une certaine réserve de la part de pays développés et d'institutions internationales à assumer leur rôle dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cela nuit à l'action des pays en développement en entravant leurs efforts pour jeter les bases d'une croissance économique durable, éliminer la pauvreté et accroître les investissements sociaux, notamment dans l'éducation, la santé et la planification familiale. Des efforts isolés ne peuvent aboutir et l'effort de chacun est nécessaire, notamment des pays riches, si nous voulons réaliser les objectifs voulus.

L'Iraq a été l'un des premiers pays à avoir adopté la planification scientifique organisée pour mobiliser et développer les ressources humaines et financières permettant une croissance économique durable qui assure la prospérité pour tous et assure leur droit aux ressources naturelles et à un environnement sain.

Je voudrais citer plusieurs exemples de nos acquis. Nous avons adopté une politique d'éducation gratuite à tous les niveaux, du jardin d'enfants aux études de graduation, y compris les principes d'éducation élémentaire obligatoire et de lutte contre l'analphabétisme. Cette politique a réussi et l'Iraq a obtenu une distinction de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour ses acquis en la matière.

Nous avons mis en oeuvre une politique de services de soins gratuits universels, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes. Ceci a conduit à un déclin appréciable en matière de mortalité infantile et à une augmentation de l'espérance de vie en Iraq ainsi qu'à l'élimination de nombreuses maladies endémiques et contagieuses. Nous assurons des soins sociaux aux personnes âgées, orphelins, handicapés et familles pauvres ainsi que des soins particuliers aux personnes vivant en milieu rural, y compris une aide économique et sociale visant à limiter l'exode rural. Une attention particulière est accordée aux femmes et ce, en leur ouvrant la voie pour participer à tous les domaines de la vie — y compris au niveau politique et scientifique — et en réaffirmant leur rôle dans la société.

Les femmes occupent des positions de plus en plus importantes dans la vie quotidienne et le nombre de femmes participant aux activités économiques, culturelles, politiques, sociales et intellectuelles a beaucoup augmenté. L'Iraq a adopté des lois et règlements assurant un traitement égal et équitable aux femmes en ce qui concerne leurs droits et obligations. L'adoption, en 1986, d'une déclaration sur le droit au développement sous toutes ses formes a marqué un tournant dans la reconnaissance du développement en tant que droit humain fondamental. Ce dernier a toutefois été entravé par des obstacles externes et internes. Au plan international, ces difficultés ont pris la forme de politiques persistantes ignorant le droit des peuples à l'autodétermination et à l'exercice de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, outre d'autres formes d'ingérence dans les affaires internes des États. Elles s'illustrent également par des politiques empêchant le transfert de technologies aux pays du tiers monde, et touchant aux problèmes écologiques et à la question de la dette. Au plan national, citons l'analphabétisme, les maladies et la pauvreté, tous dus à un développement insuffisant.

À cet effet, je voudrais souligner un grave problème qui a commencé à se généraliser dans les années 90, et qui se poursuit au seuil du troisième millénaire : les sanctions économiques imposées à des pays en développement. Les sanctions économiques globales imposées à l'Iraq sont peut-être la plus grande illustration de ce phénomène. Les sanc-

tions ont interrompu — en fait détruit — la plupart des plans de l'Iraq en matière de population et de développement.

À titre d'exemple, l'impact direct ou indirect de ces sanctions a eu un effet cumulatif qui a entraîné des perturbations structurelles du tissu culturel, social et économique du peuple iraquien. Les enfants ont été les premiers à souffrir de ces sanctions. Près de 33 % des enfants irakiens souffrent de grave malnutrition, et selon des chiffres du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 6 000 à 7 000 enfants irakiens meurent chaque mois en raison du manque de médicaments et de nourriture. Toutes les institutions scolaires et professionnelles ont été paralysées totalement ou en partie et plus d'un million d'étudiants ne fréquentent plus l'école. Ceci s'ajoute au taux d'échec qui a beaucoup augmenté. La situation en matière de santé et d'environnement s'est beaucoup dégradée et ceci a sévèrement affecté la santé publique, notamment des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes, des enfants et des vieillards. À ce jour, plus d'un million de personnes sont mortes en raison des sanctions.

Le rôle des femmes s'est également réduit et leur contribution à la vie socioéconomique a diminué. Les possibilités d'emploi et les avantages financiers en diminution ont incité de nombreuses femmes à cesser de travailler. La hausse du coût de la vie et les difficultés ont également entraîné un exode des compétences. L'imposition d'un blocus total contre l'Iraq constitue un génocide et une violation flagrante de tous les droits humains. Chaque jour qui passe sans solution alourdit la charge morale juridique et humaine imposée à l'ONU et aux États Membres. Nous espérons que cette session extraordinaire permettra de lancer un appel à la levée des sanctions qui, non seulement entravent le développement, mais tuent de façon collective la personne humaine, objet de ce développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à M. Dumisani Kumalo, chef de la délégation de l'Afrique du Sud.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Lorsque le Programme d'action du Caire a été adopté, notre démocratie en Afrique du Sud venait de naître. Nos dirigeants avaient peu d'expérience dans leurs fonctions mais beaucoup d'idées quant au type de société que nous voulions construire pour nous-mêmes. Au cours des cinq dernières années, nous avons commencé à donner vie au document du Caire. Notre plan national de développement social intègre les idées énoncées au Caire. L'appui à la politique de notre gouvernement fut clairement démontré

lors des secondes élections démocratiques au cours desquelles plus de citoyens sud-africains ont exprimé leur appui au Gouvernement que lors de l'élection historique de 1994.

Alors que nous ouvrons aujourd'hui cette session extraordinaire, mon Gouvernement a bon espoir que cette session adoptera un document prospectif et pragmatique qui fournira des directives pour la poursuite de l'application du Programme d'action du Caire. L'Afrique du Sud considère que les principales mesures proposées sont décisives dans l'application des programmes pour la population et le développement au niveau national, régional et mondial.

Reconnaissant les inégalités dont les femmes ont été victimes, la Constitution sud-africaine consacre l'égalité entre les sexes et l'application progressive des droits sociaux fondamentaux, tels que l'accès à l'enseignement et aux soins de santé, y compris à la santé en matière de reproduction. Elle protège les droits de l'individu d'être le maître de son propre corps et prévoit également l'absence de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle.

L'Afrique du Sud appuie fermement les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cependant, nous pensons qu'il ne suffit pas de s'attacher uniquement à la santé et aux droits en matière de reproduction. Il nous faut également créer des conditions socioéconomiques permettant aux personnes d'exercer leurs droits. Nos programmes de développement social et nos politiques de croissance macroéconomique visent à modifier les facteurs déterminants de la dynamique démographique du pays pour les orienter vers la réalisation d'un développement durable centré sur l'homme et la réduction de la pauvreté.

Mon pays demeure une terre de contrastes frappants, de nantis et de démunis selon leur race, et d'inégalité entre les sexes. Au cours des cinq dernières années, nous nous sommes attelés à lever les barrières structurelles à une pleine participation de ceux qui avaient été auparavant marginalisés, à permettre un accès équitable aux ressources et aux services, en particulier pour les femmes et les enfants afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel. Outre les nombreuses politiques sectorielles et la législation qu'elle a adoptées afin de transformer le système de prestations, l'Afrique du Sud consacre près des deux tiers de son budget national au secteur social. Le Gouvernement fournit gratuitement aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux enfants âgés de moins de 6 ans des soins de santé à tous les niveaux. Mon Gouvernement a pris des mesures particulières afin de démarginaliser les femmes. C'est ainsi qu'il a notamment amélioré l'accès des femmes au crédit,

révoqué le droit coutumier discriminatoire et facilité l'intervention des femmes dans les petites et moyennes entreprises.

Le dernier recensement indique une population totale d'environ 40,5 millions de Sud-Africains, dont 44 % ont moins de 20 ans. La proportion de mères adolescentes reste à un taux inacceptable d'environ 15 %. Ceci montre bien qu'il est urgent d'aborder le problème de la santé des jeunes et des adolescents en matière de reproduction et de leurs droits en matière de sexualité. L'Afrique du Sud traduit concrètement l'engagement qu'elle a de par la Constitution de laisser l'individu maître de son corps. À cette fin, un programme d'enseignement consacré aux compétences pratiques et à l'éducation sexuelle a été mis au point et doit être intégré aux programmes scolaires nationaux.

Mon pays reconnaît que les avortements dangereux constituent un grand risque au niveau de la santé publique. Chaque année jusqu'à 44 000 femmes sont traitées dans les hôpitaux pour des complications suite à un avortement dangereux. Devant ce fait, et conformément au droit de santé en matière de reproduction que garantit la Constitution, mon Gouvernement a voté une loi relative à l'interruption volontaire de grossesse. À ce jour, plus de 50 000 femmes ont eu accès à des services permettant une interruption de grossesse sans danger et offrant une assistance aussi bien avant qu'après cette interruption ainsi que des services de contraception. Par ailleurs, afin de contrôler et de traiter les causes de décès évitables au cours de la grossesse, on a rendu obligatoire la notification de la mortalité maternelle.

La sous-région d'Afrique australe est devenue l'épicentre de l'épidémie de VIH/sida. Il est certain que le taux d'infection de 1 600 personnes par jour en Afrique du Sud est parmi les plus élevés du monde, les jeunes en général — les femmes en particulier — et les pauvres étant les plus vulnérables. Il s'agit là essentiellement d'une question de droits et d'égalité entre les sexes. Ceci fait passer la question des droits de l'homme sur le plan de la sexualité, étant donné qu'une des causes principales de la maladie est liée au fait que les femmes n'ont pas vraiment les moyens de négocier pour avoir des rapports sexuels présentant des risques moindres. Il faut aussi tenir compte de la fréquence de la violence dans le contexte des relations sexuelles.

Le profil démographique de l'Afrique du Sud devrait être gravement affecté par les effets du VIH/sida qui aura aussi des conséquences socioéconomiques dévastatrices. Comme on a reconnu qu'il ne s'agissait pas là d'une simple question de santé, la campagne VIH/sida constitue une

priorité politique nationale. Cette campagne, dont le Président Mbeki a pris la direction, vise à changer les comportements et les attitudes et ne se limite pas à faire prendre conscience du problème. Le coût élevé des médicaments permettant de traiter le sida est l'un des principaux obstacles qui empêche de faire face à l'impact de l'épidémie de VIH/sida. Il faut donc que les principales compagnies pharmaceutiques multinationales s'engagent à réviser les modalités de fixation des prix et que des ressources nouvelles et supplémentaires soient mobilisées pour venir en aide aux pays en développement et leur permettre d'avoir accès à des moyens médicaux de lutte contre le VIH/sida.

L'Afrique du Sud et le reste du monde en développement vont se trouver face à une série de problèmes en matière de population et de développement au XXI^e siècle. Parmi ces problèmes on peut citer le manque de données et d'informations fiables concernant la population et le développement, des systèmes de surveillance et d'évaluation insuffisants à assurer l'application de la politique démographique, et des compétences techniques médiocres pour ce qui est de l'établissement de modèles et de l'intégration des préoccupations démographiques dans la planification du développement et l'élaboration de projets. Afin de véritablement traiter ces problèmes au niveau national, nous reconnaissons qu'il faudrait des partenariats solides. Ceux-ci devraient inclure la société civile, le secteur privé et la communauté internationale des bailleurs de fonds.

Le Programme d'action du Caire définit déjà une approche globale des questions de population et de développement et fixe un ensemble de buts démographiques et sociaux à atteindre sur une période de 20 ans. L'Afrique du Sud est convaincue qu'en s'appuyant sur le succès du Caire et les progrès déjà obtenus, cette session extraordinaire devrait relancer le mouvement en faveur de l'égalité entre les sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes, tout en assurant aux adolescents le droit de choisir en toute connaissance de cause quand il s'agit de leur sexualité et de leur santé en matière de reproduction. Le succès dans l'application du Programme d'action à tous les niveaux ne peut que profiter à tous les pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Francesco Paolo Fulci, chef de la délégation italienne.

M. Fulci (Italie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Ministre italien de la solidarité sociale, Mme Livia Turco, qui n'a pu participer à cette session extraordinaire en raison d'engagements parlementaires urgents.

Permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et de féliciter également tous les membres nouvellement élus du Bureau.

L'Italie souscrit pleinement à la déclaration faite par le chef de la délégation allemande au nom de l'Union européenne et souhaite simplement ajouter quelques brefs commentaires en sa qualité nationale.

Premièrement, depuis 1994, l'intérêt s'est accru en matière de population et de développement grâce à la Conférence du Caire, au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et aux efforts personnels de sa Directrice exécutive, Mme Nafis Sadik. La population n'est plus conçue comme un problème purement démographique, mais comme une question revêtant des dimensions économiques et sociales. Au Caire, les femmes sont devenues le pivot du processus de développement et du contrôle de la croissance démographique. Grâce également à l'activité intensifiée des organisations non gouvernementales, on a de plus en plus conscience des problèmes d'égalité entre les sexes et d'émancipation des femmes, ce qui a entraîné une baisse rapide de la croissance démographique. J'aimerais rappeler que le prochain débat de haut niveau du Conseil économique et social à Genève abordera la question de la promotion et de l'émancipation de la femme dans le cadre du rôle que jouent le travail et l'emploi en matière d'élimination de la pauvreté.

Deuxièmement, les tendances démographiques en Italie sont tout à fait uniques. D'après les estimations de la Division de la population de l'ONU, l'Italie a la population la plus âgée au monde; j'espère qu'on y trouve également beaucoup de sagesse. En 1998, elle avait à la fois le pourcentage le plus élevé au monde de personnes âgées de 60 ans et plus et le pourcentage le plus faible de jeunes âgés de moins de 15 ans. Les femmes et les couples italiens ont l'un des taux de fécondité les plus faibles au monde. Depuis 1975, un vaste réseau de services consultatifs locaux ont offert des informations et une aide au niveau des droits et de la santé en matière de reproduction. En Italie le taux de maternité chez les adolescentes et le nombre d'enfants naturels sont particulièrement bas. Le taux de divorce est également relativement faible. En même temps, grâce à un système national de prestations bien conçu et à des lois concrètes, l'espérance de vie en Italie est parmi les plus élevées du monde; la mortalité infantile est parmi les plus basses et la mortalité maternelle est pratiquement nulle.

Entre 1993 et 1999, le nombre d'immigrants a pratiquement doublé en Italie. Il est passé de 573 000 à 1 127 000, ce qui représente 2 % de la population italienne. En 1997 et 1998 l'Italie a accordé un total de 277 000 visas d'immigration. Le problème de l'asile temporaire qui se transforme en résidence permanente s'est aggravé à la suite des récents événements dans les Balkans. Au cours des dernières années, de nouvelles lois ont été promulguées, dont la plus récente date de l'an dernier, afin de mieux gérer les flux d'immigration, d'assurer aux immigrants des droits et des responsabilités, de favoriser l'intégration et la coexistence et de promouvoir une politique d'immigration européenne commune. L'Italie est activement en faveur de l'approbation du Protocole des Nations Unies sur le trafic d'immigrants.

Bien que les femmes italiennes continuent d'avoir un léger retard sur leurs homologues européennes en matière de présence dans l'arène politique et que la répartition du travail entre les sexes demeure inégale, particulièrement au niveau de la dispensation de soins, la situation est en voie d'amélioration rapide, surtout pour les jeunes femmes, dans le domaine de l'éducation et de l'emploi.

Troisièmement, pour répondre à ces tendances uniques, le Gouvernement italien a adopté plusieurs mesures à la fois législatives et administratives.

Quatrièmement, au niveau international, l'Italie a considérablement augmenté en 1999 ses contributions au FNUAP, au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, à l'Organisation mondiale de la santé et au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. À cela s'ajoutent d'importants programmes d'aide bilatérale ainsi que d'importantes contributions aux activités des organisations non gouvernementales italiennes oeuvrant dans ce domaine. Ces activités comptent entre autres des programmes de synthèse dans différents secteurs, une attention particulière accordée aux politiques sexospécifiques et d'émancipation de la femme, des projets expérimentaux qui sont particulièrement utiles pour mettre sur pied des services consultatifs intégrés pour les femmes et les familles; ainsi que des mesures directes en faveur de la protection des enfants, des femmes et des handicapés, particulièrement en Albanie, et ce bien avant que la crise actuelle n'éclate.

Cinquièmement, l'Italie estime que la question du vieillissement de la population prendra encore plus d'importance au cours des années à venir. La question tout aussi importante des migrations internationales et du développement devra être examinée dans les instances internationales et à l'ONU afin d'analyser les conséquences de l'immigra-

tion sur les pays tant développés qu'en développement. Nous nous félicitons également de l'attention que le FNUAP accorde aux problèmes des jeunes.

Par ailleurs, le Gouvernement italien partage l'inquiétude en ce qui concerne la propagation tragique du VIH/sida, dans beaucoup de pays africains notamment. Le système des Nations Unies doit absolument, je dis bien absolument, organiser une action coordonnée face à cette épidémie, et les pays donateurs devront fournir un appui adéquat aux programmes nationaux de lutte contre ce fléau mortel.

Il reste encore beaucoup à faire. Partout dans le monde, il faut que la mortalité maternelle diminue, que les droits et la santé en matière de reproduction soient garantis, que la condition de la femme soit améliorée et que les réfugiés disposent d'une aide adéquate. L'Italie est profondément préoccupée par toutes ces questions. Mais nous sommes convaincus que le système des Nations Unies continuera d'apporter sa contribution précieuse grâce aux analyses détaillées des populations mondiales que mène la Division de la population et grâce au FNUAP, dont l'action inestimable encourage un redressement des tendances en matière démographique et de développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au chef de la délégation de l'Espagne, M. Inocencio Arias.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole au cours de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Caire +5 s'intègre dans l'ensemble des conférences internationales qui constituent des éléments fondamentaux pour le progrès et l'amélioration des conditions de vie de l'humanité, et tout particulièrement de la femme, qui dans de nombreux cas est victime d'importantes discriminations fondées sur le sexe et des conceptions historiques, sociales et culturelles qui entravent sa possibilité de progresser et son droit fondamental à occuper la place qu'elle mérite dans tous les aspects de la vie sociale, sur un pied d'égalité avec les hommes.

L'importance du Caire +5 a été soulignée lors du processus préparatoire intensif à cette session extraordinaire, notamment grâce à la participation active de la société civile par le biais des organisations non gouvernementales dont beaucoup représentaient tout particulièrement les adolescents, l'un des principaux groupes sociaux à bénéficier du Programme d'action du Caire.

L'Espagne se lance dans ce processus forte de deux convictions solides. Premièrement, elle est convaincue que le Programme d'action a pour principal objectif de permettre aux femmes et aux adolescents de réaliser leur potentiel sur la base de la reconnaissance de leurs droits et de leurs libertés dans le domaine de la santé et des droits en matière de reproduction, et d'accorder la priorité à la formation et l'information voulues pour leur permettre d'exercer adéquatement ces droits. Par ailleurs, il convient de mettre à la portée de ces groupes sociaux les ressources médicales et sanitaires qui permettront l'exercice responsable et sûr de ces droits.

Deuxièmement, il faut envisager le Programme d'action du Caire dans une perspective globale et prospective. Elle doit être globale parce qu'à l'évidence, la population est un élément fondamental sensible à toute sorte d'influences : niveau de développement, niveau des ressources, environnement, condition de la femme, facteurs sociologiques, culturels, religieux, etc. Par conséquent, il est fondamental d'envisager toute question relative à la population dans une perspective globale qui tienne compte du plus grand nombre possible de facteurs — ainsi que de leurs interactions — qui influent sur la population.

Elle doit être prospective, parce qu'à l'évidence, le Programme d'action devra s'inspirer, dans les cinq prochaines années, de l'expérience acquise dans sa mise en oeuvre et des changements intervenus dans la société internationale ces dernières années et dont les conséquences vont continuer de se faire sentir au prochain millénaire.

À cet égard, ma délégation voudrait citer certaines des priorités qui s'imposeront, à notre avis, les cinq prochaines années. Progresser de façon décisive dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. Permettre aux adolescents un accès véritable aux services sociaux et médicaux adéquats en matière de sexualité, tout en garantissant la confidentialité et le respect des convictions religieuses et culturelles de ces adolescents. Redoubler d'efforts en vue de réduire la mortalité maternelle, tout particulièrement au moyen de la prévention des grossesses non désirées. En outre, l'interruption volontaire de la grossesse, là où la loi le permet, doit être pratiquée dans les conditions médicales, hygiéniques et psychologiques requises. Augmenter les mesures préventives et les moyens propres à endiguer la propagation du sida, et s'efforcer de façon résolue de trouver un remède pour ceux qui souffrent de cette terrible maladie. Et enfin, réagir de façon déterminée contre les attaques brutales à caractère sexuel, dont nous avons récemment été témoins, perpétrées à l'encontre des populations de réfugiés et de personnes

déplacées, tant en Afrique qu'en Europe, en accordant la nette priorité à la fourniture de moyens et de services adéquats en matière de santé de la reproduction dans les camps de réfugiés.

L'Espagne est consciente du fait que pour assurer le succès du Programme d'action et pour réaliser les objectifs et les priorités stipulés dans le rapport du Secrétaire général, il faut pouvoir compter sur des ressources financières adéquates. Nous partageons donc la préoccupation de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Mme Sadik, et nous comprenons le signal d'alarme qu'elle a lancé au sujet de la baisse des ressources de base du Fonds et l'impact négatif que cela pourrait avoir, si cette baisse n'est pas redressée, sur les divers programmes nationaux que le Fonds subventionne.

En dépit des difficultés financières et budgétaires qui sont à l'origine de la baisse de l'aide publique au développement ces dernières années, l'Espagne a maintenu au même niveau sa contribution au Fonds pour la population depuis 1995, et étant donné l'élan que cette session extraordinaire donne au Programme d'action du Caire et l'importance des objectifs que nous nous sommes fixés, l'Espagne envisage d'augmenter sa contribution au Fonds pour la population au cours des prochains exercices financiers.

En ce qui concerne l'interruption volontaire de la grossesse, qui, comme le signale très bien le Document final de la Conférence du Caire, ne peut être considérée ni utilisée comme méthode de planification familiale, la législation espagnole régleme les cas et conditions dans lesquels celle-ci est permise dans notre pays. Le Ministère de la santé a des programmes de surveillance épidémiologique et sociosanitaire pour les femmes qui subissent une telle intervention et pour contrôler les conditions dans lesquelles s'effectue cette intervention, afin qu'elle soit pratiquée dans des conditions qui offrent des garanties suffisantes.

Je voudrais à présent parler des activités de l'Agence espagnole de coopération internationale. Étant donné le peu de temps dont nous disposons, je me limiterai à un énoncé sommaire de ces activités dans le cadre du Programme d'action du Caire au cours de l'année 1998. Pour ce qui est de la coopération bilatérale, on a poursuivi les projets lancés antérieurement et qui visent à promouvoir l'intégration de la femme, la santé maternelle et infantile et le développement rural intégré, dont la femme est la principale bénéficiaire directe. L'Agence a également réalisé divers programmes en coopération avec le Fonds pour la population aux Philippines et en Algérie, et en envisage d'autres, notamment en Amérique centrale et en Amérique latine, dans un

avenir proche. L'Agence a également contribué à hauteur de plusieurs millions de dollars à l'Organisation panaméricaine de la santé, dont les programmes s'adressent prioritairement à la population de sexe féminin. Enfin, en 1998, l'Agence a lancé deux appels de fonds pour le cofinancement de projets en coopération avec des organisations non gouvernementales, qui visent principalement la promotion de la femme dans divers pays du monde.

Ma délégation est consciente du fait qu'il reste encore beaucoup à faire, tant au niveau national qu'international, et qu'il incombe à tous de progresser ensemble vers la réalisation des objectifs qui ont été fixés au Caire. Pour reprendre les paroles prononcées par le représentant de la Présidence de l'Union européenne, je voudrais dire que quelle que soit l'évolution de la population à l'avenir, il faudra que tous les responsables en la matière prennent des mesures résolues pour relever avec succès les défis qui attendent la communauté internationale dans ce domaine. En ce sens, je voudrais, Monsieur le Président, vous faire part de l'engagement qu'a pris l'Espagne d'être un partenaire actif et responsable dans l'effort commun pour réaliser ces objectifs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Claude Bouah-Kamon, chef de la délégation de la Côte d'Ivoire.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire) : Tout d'abord, je voudrais excuser le Ministre Thiam de la planification et de la programmation du développement, qui n'a pas pu se libérer d'autres engagements pour être présent ce matin à New York. Il me charge de vous transmettre ses félicitations pour votre élection à la présidence de cette session extraordinaire qui sera sans nul doute un succès.

M. Samakula Kiwanuka (Ouganda), Vice-Président, assume la présidence.

L'examen à mi-parcours de la Conférence du Caire me donne l'opportunité de présenter brièvement, devant cette auguste Assemblée, la situation en matière de population et de développement en Côte d'Ivoire et de broser les grandes lignes de la politique gouvernementale en la matière.

De 6 709 000 habitants en 1975, la population ivoirienne est passée à 10 815 000 en 1988 et est aujourd'hui estimée à 15,5 millions d'habitants. Avec un taux d'accroissement moyen de 3,8 % par an sur une période intercensitaire, la Côte d'Ivoire figure parmi les pays ayant les taux les plus élevés au monde. Cet accroissement est lié à une forte natalité (43 ‰), à un fléchissement significatif de la mortalité qui est passée de 28 ‰ en 1985 à 13 ‰ en 1994

et à un apport migratoire relativement important. En 1998, les étrangers représentaient 28 % de la population totale.

Si cette croissance de la population ivoirienne se poursuit, la Côte d'Ivoire passera à 22,3 millions d'habitants en 2008 et atteindra 27,5 millions en 2015. Cette population continuera d'être jeune car, jusqu'en l'an 2015, les moins de 15 ans représenteront plus de 48 % de la population totale.

La Côte d'Ivoire est une société multiethnique et multiculturelle dont les dynamiques sociodémographiques sont liées à l'organisation économique, politique et administrative des trois dernières décennies, qui favorisent l'avènement d'une nation transethnique en termes d'harmonie dans les relations humaines et d'intégration nationale. Dans cette société, l'institution familiale connaît des mutations profondes. La famille traditionnelle, de type élargi, tend à se nucléariser, surtout en milieu urbain, et le rôle de la femme demeure prépondérant.

Au plan économique, l'effondrement des cours mondiaux des produits agricoles dans le contexte d'une économie structurellement fragile a engendré, dans la décennie 1980, une crise économique dont les effets sur la qualité de la vie des populations ont été accentués.

En dépit de la croissance économique, amorcée sous l'effet des programmes d'ajustement structurel conjugués avec la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, les problèmes de survie des ménages pauvres et vulnérables ont été aggravés et les incidences néfastes de la crise ont été très sensibles dans certains secteurs sociaux, l'éducation, l'emploi et la santé, compromettant dans une certaine mesure des acquis importants des décennies antérieures. Ces dernières années, la Côte d'Ivoire a retrouvé le chemin de la croissance avec un taux de 7 % par an.

La stratégie mise en oeuvre par le Gouvernement repose sur le désengagement de l'État des activités de production, le développement du secteur privé et la lutte contre la pauvreté. Au plan politique, avec l'État de droit, la démocratisation des médias, la décentralisation et la régionalisation administrative et l'appui à la société civile, une étape importante a été franchie dans la mise en oeuvre des conditions d'une plus large participation de la population à la vie nationale.

Répondant aux engagements pris au Caire, la Côte d'Ivoire a adopté en mars 1997 une politique nationale de population, qui bénéficie de l'appui technique et financier de plusieurs institutions dont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). La politique nationale de

population est conçue comme l'une des composantes majeures du projet de société auquel le pays aspire pour les générations actuelles et futures. Elle vise à la fois l'amélioration de la qualité de la vie, l'adéquation entre la croissance démographique et le développement socioéconomique, ainsi que la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Ses principaux objectifs et lignes d'action sont les suivants : premièrement, réduire d'ici à l'an 2000 les niveaux de morbidité et de mortalité tant générale que maternelle et infantile, ainsi que la prévalence du MST/VIH/sida par le renforcement des services de santé, en particulier ceux liés à la santé de la reproduction; deuxièmement, infléchir l'indice synthétique de fécondité de 5,7 à 4,5 en l'an 2005; troisièmement, contrôler les mouvements migratoires internes et internationaux par le développement d'activités durables et rentables dans les zones de départ afin de limiter l'exode rural ainsi que les disparités régionales; quatrièmement, répondre à l'exigence d'équité en matière d'éducation, de santé, d'emploi et de ressources alimentaires en rendant obligatoire la scolarité des enfants jusqu'à 15 ans, particulièrement des jeunes filles; cinquièmement, relever le statut économique, social et juridique des femmes et des jeunes par la réhabilitation de la famille, qui représente la finalité de tout effort de développement; sixièmement, favoriser le développement qualitatif et la préservation du cadre de vie et de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de plans directeurs de développement urbain et d'habitat plus rigoureux et respectueux des normes.

Septièmement, développer les capacités nationales de conception et de gestion en matière de collecte des données, de la mise en oeuvre et de la coordination institutionnelle des politiques et programmes de population. De façon concrète, plusieurs plans sectoriels ont été élaborés et mis en oeuvre par le Gouvernement à travers les ministères techniques concernés. Il s'agit du plan national de développement sanitaire au Ministère de la santé; du plan national d'action environnementale au Ministère de l'environnement et de la forêt; du plan d'action pour la femme au Ministère de la famille et de la promotion de la femme; et du plan d'action national de développement du secteur de l'éducation et formation au Ministère de l'éducation nationale et de la formation de base, le Ministère de la planification et de la programmation du développement étant chargé de la coordination de la politique nationale de lutte contre la pauvreté.

La mise en oeuvre de cette politique revêt une dimension multisectorielle. Elle requiert l'engagement des institu-

tions gouvernementales, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Il s'est ainsi développé un partenariat dynamique entre les différents acteurs concernés, notamment les organisations non gouvernementales, qui jouent un rôle important dans la mise en oeuvre de tous les programmes depuis la conception jusqu'à l'exécution.

Toutes ces actions ont été menées au sein d'un cadre institutionnel bien défini, composé d'un Conseil national de population (CONAPO), organe ayant pour vocation d'assister le Gouvernement dans la définition de sa politique en matière de population et de veiller à l'exécution des activités déterminées dans le cadre de cette politique, ainsi que d'un Bureau national de la population (BUTNAP), dont la mission principale consiste à formuler les politiques et stratégies en matière de population; élaborer le programme d'action en matière de population; élaborer le programme d'investissement y afférent; coordonner des plaidoyers et des informations-éducation-communication (IEC); suivre et évaluer les activités du programme; et d'une manière générale, impulser la mise en oeuvre de la politique nationale de population et coordonner les activités en matière de population.

Comme l'Assemblée peut le constater, la Côte d'Ivoire s'est engagée résolument, avec les moyens modestes dont elle dispose, dans cette conjoncture difficile, à mener des actions concrètes en vue de traduire dans les faits les recommandations du Caire. Le Gouvernement ivoirien place beaucoup d'espoirs dans ces actions car il estime qu'assurer le bien-être et améliorer les conditions de vie des populations est la finalité de toute politique de développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. André Adam, chef de la délégation de la Belgique.

M. Adam (Belgique) : Je m'adresse à l'Assemblée au nom de Monsieur Réginald Moreels, Ministre de la coopération au développement, qui est malheureusement empêché d'assister à nos travaux.

Je voudrais d'abord féliciter S. E. M. Didier Operti pour son élection à la présidence de cette vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Je m'associe à la déclaration de Mme Brigitte Zypries, Vice-Ministre allemand de l'intérieur, qui a pris la parole au nom de l'Union européenne. Mon pays partage et soutient entièrement les préoccupations et les objectifs qu'elle a exposés. La Belgique remercie vivement l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury, Président du comité préparatoi-

re, Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et M. Chamie, Directeur de la Division de la population. Ils ont accompli, avec persévérance, un excellent travail pour la Commission de la population et du développement en vue de préparer et d'assurer le succès de l'évaluation, après cinq ans, de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en 1994.

Depuis la Conférence du Caire, de nombreuses actions ont été menées dans les pays membres ou à l'initiative de ceux-ci dans les zones les moins favorisées. La Belgique, elle aussi, a voulu incorporer les résolutions de la dernière CIPD dans sa politique intérieure et dans sa nouvelle politique de coopération internationale. Elle s'attache à établir le lien entre les actions définies dans les grandes conférences des Nations Unies consacrées, cette décennie, aux enjeux majeurs de nos sociétés : le développement durable, la pauvreté et la condition des femmes. Elle est attentive au respect des droits de l'homme qui, dans le domaine de la population aussi, doit guider les choix publics.

Globalement, en matière de population, des progrès certains ont été accomplis mais il reste d'énormes défis. La croissance démographique semble être ralentie, même dans les pays où jusqu'à récemment la fécondité était restée très élevée. Cependant, elle reste forte et la population actuelle de 6 milliards d'habitants pourrait encore presque doubler avant de se stabiliser aux alentours de 2100. Les populations urbaines dépasseront en importance les populations rurales, entraînant d'inévitables, et peut-être imprévisibles, conséquences sur le plan écologique.

La mortalité maternelle reste trop élevée dans de nombreux pays. Le suivi médical avant, pendant et après l'accouchement doit s'accompagner d'une politique de planning familial qui permette aux couples de choisir et de réaliser de manière libre et responsable leur descendance et qui évite le recours à l'avortement clandestin. À ce propos, la Belgique soutient avec fermeté l'égalité des hommes et des femmes notamment dans le domaine de la sexualité et de la reproduction. Soucieuse du bien-être de la femme et de l'enfant, elle insiste sur l'importance de l'éducation, particulièrement des jeunes filles et des femmes.

Une société mieux formée sera plus ouverte aussi à la solidarité entre les générations et à la reconnaissance de ses composantes multiethniques. Ceci est indispensable dans un monde où se profilent deux évolutions démographiques majeures : le vieillissement des populations et l'amplifica-

tion des migrations internationales. Par la diminution de la fécondité et l'augmentation simultanée des chances de survie jusqu'à des âges avancés, la proportion des personnes âgées dans les populations augmente considérablement, dans les pays occidentaux dès à présent, mais bientôt également dans tous les pays du monde. Il faudra avoir pris les précautions indispensables pour garantir des ressources aux plus âgés et leur apporter l'assistance nécessaire, et ce particulièrement dans les pays à faible revenu. Il faudra ainsi développer un système généralisé de sécurité sociale permettant l'accès des personnes âgées aux soins médicaux et non médicaux.

L'importance croissante des migrations, qui affectent d'une manière ou d'une autre toutes les régions, nécessite une approche internationale de la compréhension des causes de ces phénomènes, de leurs retombées sociales et économiques et de la formulation de solutions. Prévenir vaut mieux que guérir. Par conséquent, afin d'éviter des conflits, les projets de développement doivent être conçus et utilisés de manière préventive. Ces deux évolutions — vieillissement et migrations — vont devoir aussi retenir toute notre attention si l'on veut garantir une qualité de vie satisfaisante à tous les habitants de la planète, d'aujourd'hui et de demain, quel que soit leur âge.

Permettez-moi de le répéter, Monsieur le Président, la Belgique reste un partenaire loyal de l'exécution du Programme d'action du Caire. Depuis le lancement de ce programme, la contribution volontaire de la Belgique pour les activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a été constamment à la hausse. À ceci s'ajoute la part de nos budgets multilatéraux, bilatéraux et de nos subsides aux organisations non gouvernementales en matière de population et développement, et en particulier les actions en matière de santé génésique, incluant notamment le planning familial et la lutte contre le VIH/sida.

Un autre type d'action utile, et réalisée avec des moyens financiers réduits, est l'organisation de séminaires techniques tels ceux que notre pays a organisés, en collaboration avec la Division de la population des Nations Unies, sur la santé et la mortalité, en novembre 1997 et, en collaboration avec le FNUAP, sur le vieillissement de la popula-

tion en octobre 1998. Entrepris à l'initiative d'experts nationaux, ces séminaires ont bénéficié de l'assistance financière d'instances gouvernementales belges, tant au niveau des entités fédérales, régionales que communautaires de notre pays. Nous souhaitons poursuivre dans cette voie, notamment pour approfondir le thème du vieillissement.

Je souhaite que cette session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies soit l'occasion d'un nouvel élan dans le développement, la coopération internationale et le bien-être des peuples en nous invitant à toujours plus de tolérance, de liberté et de justice.

La séance est levée à 13 h 35.